

DÉPARTEMENT DU TARN
ARRONDISSEMENT DE
CASTRES

CENTRE COMMUNAL D'ACTION
SOCIALE



11, Chemin de la Planquette
81370 SAINT-SULPICE-LA-POINTE
Tél : 05.63.34.10.50
Email : accueil.ccas@ccas81370.fr

Date de la convocation :
4 avril 2025

Conseillers en exercice : 17
Présents : 11
Procurations : 2

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le onze avril, à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Sulpice-la-Pointe, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Raphaël BERNARDIN, Président du CCAS.

Présents : M. Raphaël BERNARDIN – Président, Mme Laurence BLANC – Vice-Présidente, M. Alain OURLIAC, Mme Marie-Claude DRABEK, Mme Hanane MAALLEM, Mme Bernadette MARC, Mme Muriel PHILIPPE, M. Julien LASSALLE, Mme Martine EMMANUEL, M. André SIMON, Mme Marie-Hélène VALETTE.

Excusés / Absents : Mme Valérie BEAUD (procuration à Mme Hanane MAALLEM), Mme Marie-Josée CALVET (procuration à Mme Laurence BLANC), Mme Chantal CANDOLIVES, Mme Ouahida CHOUITI NAIB, Mme Nicole SANCHEZ, Mme Caroline BONACHERA.

Secrétaire de séance : Alaric BERLUREAU.

Délibération n° DL-250411-017

Objet :
Budget Annexe EHPAD : ERRD 2024

Décision de l'Assemblée :

Votants : 12
M. Raphaël BERNARDIN, Président, ne prend pas part au vote
Pour : 12
Vote à l'unanimité

A la demande de M. le Président, Madame Julie BOUGEL, directrice de l'EHPAD « Chez Nous », informe l'Assemblée que l'Etat Réalisé des Recettes et des Dépenses (ERRD) est établi en fin d'exercice par l'ordonnateur. Il retrace les mouvements effectifs de dépenses et de recettes du l'EHPAD.

Pour l'exercice 2024, l'ERRD du budget annexe de l'EHPAD se présente comme

	Dépenses	Recettes	
Section de fonctionnement	4 457 669,77 €	4 387 345,31 €	- 70 324,46 €
Section d'investissement	214 740,71 €	247 299,01 €	32 558,30 €

Le Conseil d'administration, ainsi informé et après avoir délibéré,

- Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles L 2121.31, L2122.21, et L.2343.1 et 2 ;
- Vu la nomenclature comptable M22 ;
- Vu le contrat pluriannuel CPOM signé pour la période concernée ;
- Considérant que M. le Président a quitté la séance et que l'Assemblée siège sous la Présidence de Mme Laurence BANC, Vice-Présidente, qui soumet le point au vote de l'Assemblée, au titre de l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières, suffisamment justifiées et conformes au compte de gestion du Comptable Public ;
- Considérant l'identité de valeur entre les écritures de l'ERRD et du Compte de Gestion pour l'exercice 2024 ;

DECIDE A L'UNANIMITE

- D'adopter l'Etat Réalisé des Recettes et des Dépenses de l'exercice 2024 arrêté comme ci-dessus ;
- De reporter les résultats de clôture sur l'exercice 2025.
- De charger M. le Président de l'exécution de la présente décision.

Le Président



Raphaël BERNARDIN

Le Secrétaire de séance



Alaric BERLUREAU

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Cette saisine pourra se faire, pour les particuliers et les personnes morales de droit privé non chargés de la gestion d'un service public, par la voie habituelle du courrier ou via l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>.

Identification des activités sans numéro FINISS

Liste des activités sans FINISS Etablissement relevant du périmètre de l'ERRD

Identifiant (*)	Dénomination du CR sans n° FINISS	Adresse	N° FINISS ET de rattachement	Catégorie	Capacité autorisée	Capacité financée	Capacité installée	Effectif du personnel	
								Effectifs en nombre d'ETP issus du tableau des effectifs joint à l'ERRD N-1	Effectifs en nombre d'ETP prévus au titre de l'année N



(*) Veuillez saisir un identifiant de votre choix comprenant 6 caractères (sans caractères spéciaux, tirets, accents...). Nous vous invitons à compléter le tableau de l'onglet "id_CR_SF" selon le même ordonnancement chaque année, afin qu'un même numéro d'identification soit toujours attribué à la même activité.

Envoyé en préfecture le 29/04/2025

Reçu en préfecture le 29/04/2025

Publié le 30/04/2025

ID : 081-268101151-20250411-DL250411017-BF



Raison sociale :	RESIDENCE RETRAITE CHEZ NOUS
FINESS ET :	810003640

Envoyé en préfecture le 29/04/2025
Reçu en préfecture le 29/04/2025
Publié le 30/04/2025
ID : 081-268101151-20250411-DL250411017-BF

Capacité installée dont (à préciser) :

HP	dont UHR	dont PASA	HT	AJ
81	0	14	1	0

	Au 30 juin 2023	Au 30 juin 2024
Nombre de points GIR	0	0
Nombre de personnes girées	80	80
Valeur départementale du point GIR	8,15	8,54
GMP	788,00	788,00
PMP	251,00	251,00
GMPS	1 438,09	1 438,09

ANNEXE 9A : ACTIVITE DES ETABLISSEMENTS MENTIONNES AUX I ET II DE L'ARTICLE L. 313-12 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES ET DES ACCUEILS DE JOUR AUTONOMES MENTIONNES AU 6° DU I DE L'ARTICLE L. 312-1 DU MEME CODE

L- Activité relative aux places d'hébergement permanent des EHPAD (dont PUV bénéficiant d'une tarification ternaire)

Groupes iso-ressources	Nombre de places occupées					Nombre de journées d'activité							Ecart Activité 2024 (réelle) / 2023 (réelle)		Ecart Activité 2024 (réelle) / 2024 (prévue)		
	2021	2022	2023	2024 (prévu)	2024 (réel)	2021	2022	2023	Moyenne des 3 derniers exercices	2024 (prévu)	2024 (réel)	Taux d'occupation 2024 (5)	En nombre de journées	En pourcentage	En nombre de journées	En pourcentage	
	Résidents classés en GIR 1	3	6	6	10	8	1 405	1 897	2 454	1 919	3 500	3 248	10,96%	794	32,36%	- 252	-7,20%
Résidents classés en GIR 2	20	20	25	35	36	7 727	8 420	7 894	8 014	12 500	12 875	43,43%	4 981	63,10%	375	3,00%	
Sous-total résidents classés dans les GIR 1 et 2	23	26	31	45	44	9 132	10 317	10 348	9 932	16 000	16 123	54,39%	5 775	55,81%	123	0,77%	
Dont résidents hors département d'implantation de l'établissement	6	8	10	10	13	2 135	2 671	3 025	2 610	3 000	3 905						
Résidents classés en GIR 3	25	26	22	18	14	8 962	9 017	8 356	8 778	6 215	5 363	18,09%	- 2 993	-35,82%	- 852	-13,71%	
Résidents classés en GIR 4	29	23	26	16	20	9 499	8 786	9 032	9 106	6 000	7 157	24,14%	- 1 875	-20,76%	1 157	19,28%	
Sous-total résidents classés dans les GIR 3 et 4	54	49	48	34	34	18 461	17 803	17 388	17 884	12 215	12 520	42,23%	- 4 868	-28,00%	305	2,50%	
Dont résidents hors département d'implantation de l'établissement	16	15	10	8	12	5 049	5 651	4 409	5 036	2 500	3 650						
Résidents classés en GIR 5	3	-	-	1	-	1 093	-	-	364	250	-	0,00%	-	-	- 250	-100,00%	
Résidents classés en GIR 6	1	2	1	-	1	365	677	365	469	-	33	0,11%	- 332	-90,96%	33		
Sous-total résidents classés dans les GIR 5 et 6	4	2	1	1	1	1 458	677	365	833	250	33	0,11%	- 332	-90,96%	- 217	-86,80%	
Dont résidents hors département d'implantation de l'établissement	2	1	-	1	-	728	318	-	349	-	-						
Sous-total résidents de plus de 60 ans	81	77	80	80	79	29 051	28 797	28 101	28 650	28 465	28 676	96,73%	575	2,05%	211	0,74%	
Dont résidents bénéficiaires de l'aide sociale à l'hébergement	-	-	-	8	8	-	-	-	-	-	-	0,00%	-	-	-	-	
Résidents de moins de 60 ans	-	-	1	1	-	-	-	319	-	365	-	0,00%	- 319	-100,00%	- 365	-100,00%	
Total des places occupées/Total des journées de présence réelle	81	77	81	81	79	29 051	28 797	28 420	28 756	28 830	28 676	96,73%	256	0,90%	- 154	-0,53%	
Décompte des absences de moins de 72 heures pour convenance personnelle ou hospitalisation																	
Nombre de jours d'absence pour convenance personnelle (absences de moins de 72 heures) (1)						2	2	-	1	-	-						
Nombre de jours d'absence pour hospitalisation (absences de moins de 72 heures) (1)						11	21	16	16	-	-						
Sous-total des absences de moins de 72 heures						13	23	16	17	-	-						
Rappel du nombre de journées de présence réelle						29 051	28 797	28 420	28 756	28 830	28 676						
Total du nombre de journées de présence réelle et des absences de moins de 72 heures						29 064	28 820	28 436	28 773	28 830	28 676	96,73%	240	0,84%	- 154	-0,53%	

L. (Suite) - Activité prévisionnelle relative aux places d'hébergement permanent des EHPAD (et PUV bénéficiant d'une tarification ternaire)

Groupes iso-ressources	Nombre de places occupées					Nombre de journées d'activité							Ecart Activité 2024 (réelle) / 2023 (réelle)		Ecart Activité 2024 (réelle) / 2024 (prévue)	
	2021	2022	2023	2024 (prévu)	2024 (réel)	2021	2022	2023	Moyenne des 3 derniers exercices	2024 (prévu)	2024 (réel)	Taux d'occupation 2024 (5)	En nombre de journées	En pourcentage	En nombre de journées	En pourcentage
	Nombre de jours d'absence pour convenance personnelle (absences de 72 heures et plus) (2)						50	25	42	39	50	-				
Nombre de jours d'absence pour hospitalisation (absences de 72 heures et plus) (2)						370	488	519	459	350	-					
Sous-total des absences de 72 heures et plus						420	513	561	498	400	-					
Rappel du total du nombre de journées de présence réelle						29 051	28 797	28 420	28 756	28 830	28 676					
Rappel du nombre de journées d'absence de moins de 72 heures						13	23	16	17	-	-					
Total du nombre de journées de présence réelle et des absences de plus et de moins de 72 heures						29 484	29 333	28 997	29 271	29 230	28 676	96,73%	- 321	-1,11%	- 554	-1,90%

Nombre de places (3)					Rappel de l'activité théorique (en nombre de journées) (4)				
2021	2022	2023	2024 (prévu)	2024 (réel)	2021	2022	2023	2024 (prévu)	2024 (réel)

Rappel du nombre de places financées	81	81	81	81	81	29 646	29 565	29 565	29 565	29 646
Rappel de l'amplitude d'ouverture sur l'année considérée	366	365	365	365	366					

Envoyé en préfecture le 29/04/2025
Reçu en préfecture le 29/04/2025
Publié le 30/04/2025
ID : 081-268101151-20250411-DL250411017-BF

- (1): Les premiers jours des absences d'une durée supérieure ou égale à 72 heures ne doivent pas être comptabilisés sur cette ligne.
(2): Y compris les trois premiers jours des absences d'une durée supérieure ou égale à 72 heures
(3): Pondérées par le nombre de mois d'ouverture en cas d'installation en cours d'année. (Ex.: 10 places ouvertes au 1er juillet N = 5 places comptabilisées sur l'ensemble de l'année N).
(4): Nombre de places financées x nombre de jours d'ouverture
(5): Pour le calcul automatique du taux d'occupation (TO) et de la contribution de chaque GIR au TO, renseigner au préalable les tableaux "Rappel du nombre de places financées" et "Rappel de l'amplitude d'ouverture sur l'année considérée" ci-dessus.

II.- Activité relative aux hébergements temporaires (activité autonome ou activité rattachée à un EHPAD)

Le cas échéant, dupliquer le tableau ci-dessus.

Groupes iso-ressources	Nombre de places occupées					Nombre de journées d'activité											
	2021	2022	2023	2024 (prévu)	2024 (réel)	2021	2022	2023	Moyenne des 3 derniers exercices	2024 (prévu)	2024 (réel)	Taux d'occupation 2024 (5)	Ecart Activité 2024 (réelle) / 2023 (réelle)		Ecart Activité 2024 (réelle) / 2024 (prévue)		
													En nombre de journées	En pourcentage	En nombre de journées	En pourcentage	
Décompte de l'activité "réelle" (correspondant, pour la partie "Nombre de journées d'activité", au nombre de journées de présence effective des résidents)	Résidents classés en GIR 1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,00%	-	-	-	-	
	Résidents classés en GIR 2	-	1	-	-	-	-	105	102	-	-	24,04%	14	-13,73%	88	-	
	Sous-total résidents classés dans les GIR 1 et 2	-	1	-	-	-	-	105	102	-	-	24,04%	14	-13,73%	88	-	
	Dont résidents hors département d'implantation de l'établissement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Résidents classés en GIR 3	1	-	1	1	-	114	45	41	67	274	30	8,20%	11	-26,83%	244	-89,05%
	Résidents classés en GIR 4	-	-	-	-	1	85	72	57	71	-	92	25,14%	35	61,40%	92	-
	Sous-total résidents classés dans les GIR 3 et 4	1	-	1	1	1	199	117	98	138	274	122	33,33%	24	24,49%	152	-55,47%
	Dont résidents hors département d'implantation de l'établissement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Résidents classés en GIR 5	-	-	-	-	-	-	-	50	-	-	-	0,00%	50	-100,00%	-	-
	Résidents classés en GIR 6	1	-	-	-	-	46	44	9	33	-	123	33,61%	114	1266,67%	123	-
	Sous-total résidents classés dans les GIR 5 et 6	1	-	-	-	-	46	44	59	50	-	123	33,61%	64	108,47%	123	-
	Dont résidents hors département d'implantation de l'établissement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Sous-total résidents de plus de 60 ans	2	1	1	1	1	245	266	259	257	274	333	90,98%	74	28,57%	59	21,53%
	Résidents de moins de 60 ans	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,00%	-	-	-	-
Total des places occupées/Total des journées de présence réelle	2	1	1	1	1	245	266	259	257	274	333	90,98%	74	28,57%	59	21,53%	
Décompte des absences de moins de 72 heures pour convenance personnelle ou hospitalisation	Nombre de jours d'absence pour convenance personnelle (absences de moins de 72 heures) (1)																
	Nombre de jours d'absence pour hospitalisation (absences de moins de 72 heures) (1)																
	Sous-total des absences de moins de 72 heures																
	Rappel du nombre de journées de présence réelle						245	266	259	257	274	333					
	Total du nombre de journées de présence réelle et des absences de moins de 72 heures						245	266	259	257	274	333	90,98%	74	28,57%	59	21,53%

II. (suite) - Activité relative aux hébergements temporaires (activité autonome ou activité rattachée à un EHPAD)

Groupes iso-ressources	Nombre de places occupées					Nombre de journées d'activité										
	2021	2022	2023	2024 (prévu)	2024 (réel)	2021	2022	2023	Moyenne des 3 derniers exercices	2024 (prévu)	2024 (réel)	Taux d'occupation 2024 (5)	Ecart Activité 2024 (réelle) / 2023 (réelle)		Ecart Activité 2024 (réelle) / 2024 (prévue)	
													En nombre de journées	En pourcentage	En nombre de journées	En pourcentage
Décompte des absences de 72 heures et plus pour convenance personnelle ou hospitalisation	Nombre de jours d'absence pour convenance personnelle (absences de 72 heures et plus) (2)															
	Nombre de jours d'absence pour hospitalisation (absences de 72 heures et plus) (2)															
	Sous-total des absences de 72 heures et plus															
	Rappel du total du nombre de journées de présence réelle						245	266	259	257	274	333				
	Total du nombre de journées de présence réelle et des absences de plus et de moins de 72 heures						245	266	259	257	274	333	90,98%	74	28,57%	59

	Nombre de places (3)					Rappel de l'activité théorique (en nombre de journées) (4)				
	2021	2022	2023	2024 (prévu)	2024 (réel)	2021	2022	2023	2024 (prévu)	2024 (réel)
Rappel du nombre de places financées	1	1	1	1	1	366	365	365	365	366
Rappel de l'amplitude d'ouverture sur l'année considérée	366	365	365	365	366					

- (1): Les premiers jours des absences d'une durée supérieure ou égale à 72 heures ne doivent pas être comptabilisés sur cette ligne.
(2): Y compris les trois premiers jours des absences d'une durée supérieure ou égale à 72 heures
(3): Pondérées par le nombre de mois d'ouverture en cas d'installation en cours d'année. (Ex.: 10 places ouvertes au 1er juillet N = 5 places comptabilisées sur l'ensemble de l'année N).
(4): Nombre de places financées x nombre de jours d'ouverture
(5): Pour le calcul automatique du taux d'occupation (TO) et de la contribution de chaque GIR au TO, renseigner au préalable les tableaux "Rappel du nombre de places financées" et "Rappel de l'amplitude d'ouverture sur l'année considérée" ci-dessus.

III.- Activité relative aux accueils de jour autonomes ou rattachés à un EHPAD (et PUV bénéficiant d'une tarification dérogatoire)

Le cas échéant, dupliquer le tableau ci-dessus.



Groupes iso-ressources	Nombre de bénéficiaires					Nombre de journées d'activité							Ecart Activité 2024 (réelle) / 2023 (réelle)		Ecart Activité 2024 (réelle) / 2024 (prévue)	
	2021	2022	2023	2024 (prévu)	2024 (réel)	2021	2022	2023	Moyenne des 3 derniers exercices	2024 (prévu)	2024 (réel)	Taux d'occupation 2024 (8)	En nombre de journées	En pourcentage	En nombre de journées	En pourcentage
Nombre de bénéficiaires classés en GIR 1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,00%	-	-	-	-
<i>Dont bénéficiaires hors département d'implantation de l'établissement</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,00%	-	-	-	-
Nombre de bénéficiaires classés en GIR 2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,00%	-	-	-	-
<i>Dont bénéficiaires hors département d'implantation de l'établissement</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,00%	-	-	-	-
Nombre de bénéficiaires classés en GIR 3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,00%	-	-	-	-
<i>Dont bénéficiaires hors département d'implantation de l'établissement</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,00%	-	-	-	-
Nombre de bénéficiaires classés en GIR 4	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,00%	-	-	-	-
<i>Dont bénéficiaires hors département d'implantation de l'établissement</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,00%	-	-	-	-
Nombre de bénéficiaires classés en GIR 5 et 6	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,00%	-	-	-	-
<i>Dont bénéficiaires hors département d'implantation de l'établissement</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,00%	-	-	-	-
Nombre de bénéficiaires ne faisant pas l'objet d'une classification en GIR	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,00%	-	-	-	-
Nombre total de bénéficiaires / Total des journées de présence réelle (A)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,00%	-	-	-	-
Nombre de journées d'absence de moins de 72 heures (B) (6)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,00%	-	-	-	-
Sous-total des journées de présence réelles majorées des absences de moins de 72 heures (A)+(B)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,00%	-	-	-	-
Nombre de journées d'absence de 72 heures et plus (C) (7)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,00%	-	-	-	-
Total du nombre de journées de présence réelle et des absences de plus et de moins de 72 heures (A)+(B)+(C)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,00%	-	-	-	-

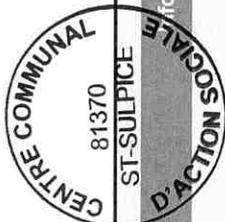
TO N < 5% (atypie)

	Nombre de places					Rappel de l'activité théorique (en nombre de journées) (4)				
	2021	2022	2023	2024 (prévu)	2024 (réel)	2021	2022	2023	2024 (prévu)	2024 (réel)
Rappel du nombre de places financées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Rappel de l'amplitude d'ouverture sur l'année considérée	0	0	0	0	0	-	-	-	-	-

(6): Les premiers jours des absences d'une durée supérieure ou égale à 72 heures ne doivent pas être comptabilisés sur cette ligne.

(7): Y compris les trois premiers jours des absences de 72 heures et plus.

(8): Pour le calcul automatique du taux d'occupation (TO) et de la contribution de chaque GIR au TO, renseigner au préalable les tableaux "Rappel du nombre de places financées" et "Rappel de l'amplitude d'ouverture sur l'année considérée" ci-dessus.



Information générale sur l'état de la dette financière (hors crédits de trésorerie) - ESSMS publics

N° Compte	Debtte en fin d'exercice 2023 (1)	Nouveaux emprunts (2)	Exercice 2024		Debtte en fin d'exercice 2024 (4)
			Remboursements en capital (3)		
C/163 Emprunts obligataires	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
C/164 Emprunts auprès des établissements de crédit C/1641 Emprunts en euros Emprunts en euros	1 090 813,95 € 1 090 813,95 € 1 090 813,95 €	0,00 €	139 366,36 € 139 366,36 € 139 366,36 €	0,00 €	951 447,59 € 951 447,59 € 951 447,59 €
C/1643 Emprunts en devises	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
C/1644 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
C/167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières C/1675 Dettes Partenariats public-privé	0,00 € 0,00 €	0,00 € 0,00 €	0,00 € 0,00 €	0,00 € 0,00 €	0,00 € 0,00 €
C/1678 Autres emprunts et dettes assortis de conditions particulières	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
C/168 Autres emprunts et dettes assimilées (sauf ICNE*) C/1681 Autres emprunts Autres emprunts	25 106,55 € 25 106,55 € 25 106,55 €	0,00 € 0,00 €	8 368,85 € 8 368,85 € 8 368,85 €	0,00 €	16 737,70 € 16 737,70 € 16 737,70 €
C/1687 Autres dettes	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL	1 115 920,50 €	0,00 €	147 735,21 €	0,00 €	968 185,29 €

* ICNE : intérêts courus non échus

(1): Balance de sortie N-1

(2): Masses débitrices de N

(3): Masses créditrices de N

(4): Balance de sortie N

Récapitulatif par prêteur

Prêteur	Encours au 31/12/2024
CAFFIL	447 447,59 €
CDC	504 000,00 €
TOTAL	951 447,59 €

Profil d'extinction de la dette financière existant au 31 décembre 2024

Exercice	Remboursement en capital **	Capital restant dû

** Opérations réelles correspondant à des décaissements effectifs



N° Compte	CARACTERISTIQUES GENERALES A L'ORIGINE DU CONTRAT													Niveau de risque	Date de passage en phase structurée	Date d'échéance de la phase structurée	Formule de calcul de la phase structurée	
	Numéro de contrat	Etabli-ement de crédit	Date de signature du contrat	Date de consoli-dation du prêt	Montant nominal contractuel	Type de taux d'intérêt	Formule de calcul du taux d'intérêt	Taux d'intérêt	Taux actuariel	Devisa	Modalités de rembour-ement du capital	Périodicité de rembour-ement du capital	Rembour-ement anticipé (oui / non)					Montant des pénalités de rembour-ement anticipé
				1	2	3	4	5			6	7		8	9	10	11	12
C/163 Emprunts obligataires					0,00 €									0,00 €				
C/164 Emprunts auprès des établissements de crédit					0,00 €									0,00 €				
C/ 1641 Emprunts en euros					0,00 €									0,00 €				
C/ 1643 Emprunts en devises					0,00 €									0,00 €				
C/ 1644 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie					0,00 €									0,00 €				
C/167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières					0,00 €									0,00 €				
C/ 1675 Dettes Partenariats public-privé					0,00 €									0,00 €				
C/ 1678 Autres emprunts et dettes assortis de conditions particulières					0,00 €									0,00 €				
C/168 Autres emprunts et dettes assimilées					0,00 €									0,00 €				
C/1681 Autres emprunts					0,00 €									0,00 €				
C/1687 Autres dettes					0,00 €									0,00 €				
TOTAL					0,00 €									0,00 €				

1 : Date à partir de laquelle les fonds sont amortis
 2 : Montant emprunté à l'origine
 3 : F : fixe ; V : variable ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en points de pourcentage)
 4 : Indiquer la formule de calcul du taux d'intérêt lorsque celui-ci est complexe, ou, en l'absence de taux d'intérêt complexe, référence fixe ou variable du taux d'intérêt (ex : euribor 3 mois)
 5 : Taux servant de base pour le calcul des intérêts de l'emprunt ; taux à exprimer en pourcentage
 6 : I : in fine ; P : progressif ; AC : annuités constantes ; D : dégressif ; V : variable
 7 : A : annuelle ; T : trimestriel ; M : mensuel
 8 : Si l'emprunt fait l'objet d'une opération de couverture, il convient de compléter les tableaux sur les opérations de couverture
 9 : Catégorie d'emprunt prévue dans la charte « Gissler »
 10 : Date de la première échéance payée sur la phase structurée
 11 : Date de la dernière échéance payée sur la phase structurée
 12 : Indiquer la formule entière du calcul du taux en phase structurée

Informations complémentaires sur l'état de la dette financière (hors crédits de trésorerie) (2/2) - ESSMS publics

Envoyé en préfecture le 29/04/2025
 Reçu en préfecture le 29/04/2025
 Publié le 30/04/2025
 ID : 081-268101151-20250411-DL250411017-BF



N° Compte	CARACTERISTIQUES GENERALES DU CONTRAT AU 31/12/2024										
	Annuité de l'exercice		Type de taux d'intérêt	Formule de calcul du taux d'intérêt	Taux d'intérêt	Taux actuariel	Remboursement anticipé		Couverture	Capital restant dû	
	Echéance de l'exercice – capital	Echéance de l'exercice – intérêts					Montant remboursé en 2024	Valorisation du coût de sortie au 31/12/2024		Au 31/12/2024	Au 31/12/2023
			1	2	3	4	5	6	7		
+ C/163 Emprunts obligataires	0,00 €	0,00 €					0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €
+ C/164 Emprunts auprès des établissements de crédit	0,00 €	0,00 €					0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €
C/ 1641 Emprunts en euros	0,00 €	0,00 €					0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €
C/ 1643 Emprunts en devises	0,00 €	0,00 €					0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €
C/ 1644 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie	0,00 €	0,00 €					0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €
+ C/167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières	0,00 €	0,00 €					0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €
C/ 1675 Dettes Partenariats public-privé	0,00 €	0,00 €					0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €
C/ 1678 Autres emprunts et dettes assortis de conditions particulières	0,00 €	0,00 €					0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €
+ C/168 Autres emprunts et dettes assimilées	0,00 €	0,00 €					0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €
C/1681 Autres emprunts	0,00 €	0,00 €					0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €
C/1687 Autres dettes	0,00 €	0,00 €					0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €
TOTAL	0,00 €	0,00 €					0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €

- 1 : Pour la dernière échéance payée sur l'exercice N, indiquer : F: fixe; V : variable; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en points de pourcentage)
 2 : Pour la dernière échéance payée sur l'exercice N, indiquer la formule de calcul du taux d'intérêt lorsque celui-ci est complexe, ou, en l'absence de taux d'intérêt complexe, référence fixe ou variable du taux d'intérêt (ex : euribor 3 mois)
 3 : Pour la dernière échéance payée sur l'exercice N, indiquer le taux d'intérêt en pourcentage
 4 : Taux effectif de l'emprunt d'une durée d'un an dont les intérêts sont payés à l'échéance d'un an
 5 : Montant remboursé en cas de remboursement anticipé partiel
 6 : Inscrire le montant des pénalités de remboursement anticipé payé en N
 7 : En cas d'opération de couverture, indiquer le montant couvert

État des crédits de trésorerie - ESSMS publics

N° Compte	Numéro de contrat	Date d'autorisation de la ligne	Montant maximum autorisé au 1/01/N	Montant des tirages 2024	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/2024
					Remboursement du tirage	Intérêts	
						1	
C/519 crédit de trésorerie			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
C/5193 lignes de crédit de trésorerie			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
C/ 51931 Lignes de crédit de trésorerie			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
C/ 51932 Lignes de crédit de trésorerie liées à un emprunt			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

1 : Y compris les commissions de non utilisation et autres frais payés sur l'exercice au titre de la ligne de trésorerie

Envoyé en préfecture le 29/04/2025

Reçu en préfecture le 29/04/2025

Publié le 30/04/2025

ID : 081-268101151-20250411-DL250411017-BF



Informations complémentaires sur l'état de la dette financière à moyen et long terme - Typologie de l'encours de dette (*) - ESSMS publics

Structure	Indices sous-jacents	Indices zone euro	Indice inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	Ecart d'indices zone euro	Indices hors zone euro ou écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	Ecart d'indices hors zone euro	Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré.	Nombre de produits % de l'encours Montant en euros						
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits % de l'encours Montant en euros						
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits % de l'encours Montant en euros						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits % de l'encours Montant en euros						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits % de l'encours Montant en euros						
(F) Autres types de structures	Nombre de produits % de l'encours Montant en euros						

(*) Cette annexe retrace le stock de la dette financière au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

Envoyé en préfecture le 29/04/2025

Reçu en préfecture le 29/04/2025

Publié le 30/04/2025

ID : 081-268101151-20250411-DL250411017-BF



Informations complémentaires sur l'état de la dette financière à moyen et long terme - Détail des opérations de couverture - ESSMS publics

(page 1/2)

Emprunts couverts				Instrument de couverture							
Emprunts couverts (pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Capital restant dû au 31/12/2024	Formule de calcul du taux d'intérêt (avant couverture)	Niveau de risque selon la charte "Gissler"	Organisme cocontractant	N° de contrat	Type de couverture	Nature de la couverture (change ou taux)	Capital restant dû au 31/12/2024	Date début de contrat	Date fin de contrat	Niveau de risque selon la charte "Gissler" après couverture
Taux fixe (total)	0,00 €	2				3		0,00 €			
Taux variable simple (total)	0,00 €							0,00 €			
Taux complexe (total)	0,00 €							0,00 €			
Total	0,00 €							0,00 €			

1 : Classer les emprunts selon le type de taux avant couverture
 2 : Pour la dernière échéance payée sur l'exercice, indiquer la formule de calcul du taux d'intérêt lorsque celui-ci est complexe, sinon la référence fixe ou variable du taux d'intérêt
 3 : Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption)

(page 2/2)

Emprunts couverts (pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Instrument de couverture (swap de taux)				Instrument de couverture (option)				
	Taux payé		Taux reçu		Niveau de l'option (en taux)		Primes (en taux)		
Type de taux	Formule de calcul du taux d'intérêt	Taux d'intérêt	Montant des intérêts payés sur l'exercice	Type de taux	Formule de calcul du taux d'intérêt	Taux d'intérêt	Montant des intérêts reçus sur l'exercice	Niveau de l'option (en taux)	Primes (en taux)
Taux fixe (total)	2	3	4	2	3	4	0,00 €		
Taux variable simple (total)							0,00 €		
Taux complexe (total)							0,00 €		
Total			0,00 €				0,00 €		0,00 €

1 : Classer les emprunts selon le type de taux avant couverture
 2 : F : fixe; V : variable; C : complexe
 3 : Pour la dernière échéance payée sur l'exercice, indiquer la formule de calcul du taux d'intérêt lorsque celui-ci est complexe, sinon la référence fixe ou variable du taux d'intérêt
 4 : Pour la dernière échéance payée sur l'exercice, indiquer le taux d'intérêt en pourcentage

Envoyé en préfecture le 29/04/2025

Reçu en préfecture le 29/04/2025

Publié le 30/04/2025

ID : 081-268101151-20250411-DL250411017-BF



Informations complémentaires sur l'état de la dette financière à moyen et long terme - Emprunts refinancés ou renégociés au cours de l'exercice 2024 - ESSMS publics

N° du contrat d'emprunt initial	Date de signature du contrat initial	Organisme prêteur du contrat initial	N° du contrat refinancé	Date de refinancement / renégociation	Date de la 1ère échéance du prêt refinancé / renégocié	Organisme prêteur du contrat refinancé	Durée résiduelle en années (1)		Taux (2)						Capital restant dû à la date de refinancement (5)		Profil d'amortissement (6)		Pénalités de sortie payées		
							Contrat initial	Contrat refinancé / renégocié	Contrat initial			Contrat refinancé / renégocié			Contrat initial	Contrat refinancé (7)	Contrat initial	Contrat refinancé / renégocié	Total	Dont autofinancé	Dont capitalisé
									Type de taux (3)	Formule de calcul du taux (4)	Niveau de risque (Charte "Gisler")	Type de taux (3)	Formule de calcul du taux (4)	Niveau de risque (Charte "Gisler")							
														0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €	0,00 €	
Total														0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €	0,00 €	

1: Durée résiduelle au 31/12/N
 2: Taux à la date de refinancement ou de renégociation
 3: F: fixe, V: variable simple, C: complexe (c'est-à-dire taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en points de pourcentage)
 4: Indiquer la formule entière du calcul du taux; si le taux est complexe, indiquer la formule de la phase structurée
 5: Le refinancement peut porter sur une partie seulement du prêt, les capitaux restant dus au titre du contrat initial et refinancé peuvent être différents
 6: AC: amortissement constant, P: progressif, D: dégressif, F: in fine, V: variable
 7: Le total de la colonne doit correspondre au montant comptabilisé au compte 166 sur l'exercice (crédit ou débit). Ce compte est utilisé pour enregistrer les opérations de réaménagement (refinancement ou renégociation)

Echéancier flux de trésorerie - ESSMS publics

Catégories d'emprunts	Echéancier						Total
	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	+ 5 ans	
Emprunts non structurés (cotés 1A) - capital - intérêts	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 € 0,00 € 0,00 €
Emprunts structurés - risque limité (cotés 1B, 2B, 2A, 3A, 3B et 3C) - capital - intérêts	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 € 0,00 € 0,00 €
Emprunts structurés - risque élevé (non cités ci-dessus) - capital - intérêts	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 € 0,00 € 0,00 €
Emprunts structurés - Hors Charte "Gissler" (6H) - capital - intérêts	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 € 0,00 € 0,00 €
Total toutes catégories	0,00 €						
- capital	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
- intérêts	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Envoyé en préfecture le 29/04/2025

Reçu en préfecture le 29/04/2025

Publié le 30/04/2025



ID : 081-268101151-20250411-DL250411017-BF

ESSMS privés avant la signature du CPOM et EHPAD privés relevant de l'article L. 342-1 du CASF - Détermination et affectation des résultats des ESSMS privés relevant du périmètre de l'ERRD (pour les établissements en tarification ternaire, une colonne pour les sections "soins" et "dépendance" et une colonne pour la section "hébergement")

(Tableau à dimensionner en fonction du nombre et de la nature des ESSMS)	N° de compte (1)	Compte	EHPAD 810003640		Total
			Soins et dépendance	Hébergement	
Résultat comptable de l'exercice = classe 6 - classe 7	1205 ou 1295	Excédent de l'exercice des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée			0,00 €
		Déficit de l'exercice des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée (sans signe "-")			0,00 €

Affectation de résultats des ESSMS inclus dans le périmètre du CPOM (comptes de résultats mentionnés au 1° du II de l'article R. 314-222 du CASF)

Diminution de l'excédent comptable résultant du transfert vers un autre établissement ou service					0,00 €
Augmentation du résultat comptable résultant du transfert d'un autre établissement ou service					0,00 €

Reports à nouveau des exercices antérieurs (2)

Comptes de report à nouveau des exercices antérieurs (hors gestion non contrôlée)	11502	Report à nouveau effectué en application du 1° du I de l'article R. 314-51 du CASF			0,00 €
	11503	Report à nouveau affecté au financement de mesures d'exploitation n'accroissant pas les charges d'exploitation des exercices suivants celui auquel le résultat est affecté			0,00 €
	115902	Report à nouveau des activités sociales et médico-sociales prises en charge sous gestion contrôlée (solde débiteur) - Autres ESSMS relevant du I de l'article L. 312-1 du CASF (sans signe "-")			0,00 €

A. RESULTAT A AFFECTER (précédé du signe "-" pour un déficit)	(Résultat administratif)		0,00 €	0,00 €	0,00 €
--	---------------------------------	--	---------------	---------------	---------------

Affectation du résultat administratif

Affectations en report à nouveau	11501	Report à nouveau excédentaire effectué en application du b) du 1° de l'article R. 314-234 du CASF			0,00 €
	11502 (2)	Report à nouveau effectué en application du 1° du I de l'article R. 314-51 du CASF			0,00 €
	11503 (2)	Report à nouveau affecté au financement de mesures d'exploitation n'accroissant pas les charges d'exploitation des exercices suivants celui auquel le résultat est affecté			0,00 €
	11590	Report à nouveau des activités sociales et médico-sociales prises en charge sous gestion contrôlée (solde débiteur) (sans signe "-")			0,00 €
	11591 ou 1195 (3)	Report à nouveau constitué de charges rejetées des activités sociales et médico-sociales (dépenses refusées par l'autorité de tarification) (sans signe "-")			0,00 €
	115921 (4)	Amortissements comptables excédentaires différés			0,00 €
	115922 (4)	Dépenses pour congés payés			0,00 €
	115923 (4)	Autres droits acquis par les salariés non provisionnés en application du 3° de l'article R 314-45			0,00 €
Affectation en réserves	115928 (4)	Autres dépenses non opposables aux tiers financeurs			0,00 €
	106852	Excédents et réserves affectés à l'investissement			0,00 €
	106855	Excédents affectés à la couverture du besoin en fonds de roulement (réserve de trésorerie)			0,00 €
	106856 (5)	Réserves de compensation des déficits			0,00 €
	106857	Affectation en réserves de compensation des charges d'amortissement Reprise sur les réserves de compensation des charges d'amortissement (montant précédé du signe "-")			0,00 €
B - TOTAL DES AFFECTATIONS DE RESULTAT (égal à A)			0,00 €	0,00 €	0,00 €
Affectation complète (zone de contrôle)			Ok	Ok	Ok

(1) Ou comptes ad hoc pour les activités sociales et médico-sociales sous gestion non contrôlée (notamment budget commercial et de production d'un ESAT)

(2) CRP soumis à un équilibre strict uniquement, en application notamment des articles R. 314-106 du CASF (dotations globales de financement) et R. 314-113 du CASF (prix de journée).

(3) Compte 11591, dans l'attente de la décision du juge de la tarification, puis 1195 (en gestion non contrôlée) après décision du juge de la tarification ou en cas de non saisine du juge de la tarification.

(4) Mouvements débiteurs (précédés du signe "-" correspondant aux augmentations sur l'exercice des dépenses dont la prise en compte est différée) et créditeurs (correspondant aux diminutions sur l'exercice des dépenses dont la prise en compte est différée) - Compte 11592 : Affectation en report à nouveau de charges dont la prise en compte est différée (dépenses non opposables aux tiers financeurs)

(5) Précédé du signe "-" en cas de reprise sur ces réserves

ESSMS privés après la signature du CPOM uniquement, hors EHPAD relevant de l'article L. 342-1 du CASF - Détermination et affectation des résultats des ESSMS privés relevant du périmètre de l'ERRD (pour les établissements en tarification ternaire, une colonne unique)

(Tableau à dimensionner en fonction du nombre et de la nature des ESSMS)		EHPAD 810003640		Total
N° de compte (1)	Compte			
1205 ou 1295	Excédent de l'exercice des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée			0,00 €
	Déficit de l'exercice des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée (sans signe "-")			0,00 €

Affectation de résultats des ESSMS inclus dans le périmètre du CPOM (comptes de résultats mentionnés au 1° du II de l'article R. 314-222 du CASF)

Diminution de l'excédent comptable résultant du transfert vers un autre établissement ou service				0,00 €
Augmentation du résultat comptable résultant du transfert d'un autre établissement ou service				0,00 €

Report à nouveau des exercices antérieurs (2)

	11502	Report à nouveau effectué en application du 1° du I de l'article R. 314-51 du CASF		0,00 €
Comptes de report à nouveau des exercices antérieurs (hors gestion non contrôlée)	11503	Report à nouveau affecté au financement de mesures d'exploitation n'accroissant pas les charges d'exploitation des exercices suivants celui auquel le résultat est affecté		0,00 €
	115902	Report à nouveau des activités sociales et médico-sociales prises en charge sous gestion contrôlée (solde débiteur) - Autres ESSMS relevant du I de l'article L. 312-1 du CASF (sans signe "-")		0,00 €

A - RESULTAT A AFFECTER (précédé du signe "-") pour un déficit)

		(Résultat administratif)	0,00 €	0,00 €
--	--	--------------------------	--------	--------

Affectation du résultat administratif

	11501	Report à nouveau excédentaire effectué en application du b) du 1° de l'article R. 314-234 du CASF		0,00 €
	11502 (2)	Report à nouveau effectué en application du 1° du I de l'article R. 314-51 du CASF		0,00 €
	11503 (2)	Report à nouveau affecté au financement de mesures d'exploitation n'accroissant pas les charges d'exploitation des exercices suivants celui auquel le résultat est affecté		0,00 €
Affectations en report à nouveau	11590	Report à nouveau des activités sociales et médico-sociales prises en charge sous gestion contrôlée (solde débiteur) (sans signe "-")		0,00 €
	11591 ou 1195 (2)	Report à nouveau constitué de charges rejetées des activités sociales et médico-sociales (dépenses refusées par l'autorité de tarification) (sans signe "-")		0,00 €
	115921 (4)	Amortissements comptables excédentaires différés		0,00 €
	115922 (4)	Dépenses pour congés payés		0,00 €
	115923 (4)	Autres droits acquis par les salariés non provisionnés en application du 3° de l'article R.314-45		0,00 €
	115928 (4)	Autres dépenses non opposables aux tiers financeurs		0,00 €
	106852	Excédents et réserves affectés à l'investissement		0,00 €
	106855	Excédents affectés à la couverture du besoin en fonds de roulement (réserve de trésorerie)		0,00 €
	106856 (5)	Réserves de compensation des déficits		0,00 €
Affectation en réserves	106857	Affectation en réserves de compensation des charges d'amortissement		0,00 €
		Reprise sur les réserves de compensation des charges d'amortissement (montant précédé du signe "-")		0,00 €

B - TOTAL DES AFFECTATIONS DE RESULTAT (égal à A)

		Affectation complète (zone de contrôle)	Ok	Ok
			0,00 €	0,00 €

(1) Ou comptes ad hoc pour les activités sociales et médico-sociales sous gestion non contrôlée (notamment budget commercial et de production d'un ESAT)

(2) CRP soumis à un équilibre strict uniquement, en application notamment des articles R. 314-106 du CASF (dotations globales de financement) et R. 314-113 du CASF (prix de journée).

(3) Compte 11591, dans l'attente de la décision du juge de la tarification, puis 1195 (en gestion non contrôlée) après décision du juge de la tarification ou en cas de non saisine du juge de la tarification.

(4) Mouvements débiteurs (précédés du signe "-") - correspondant aux augmentations sur l'exercice des dépenses dont la prise en compte est différée) et créditeurs (correspondant aux diminutions sur l'exercice des dépenses dont la prise en compte est différée) - Compte 11592 : Affectation en report à nouveau de charges dont la prise en compte est différée (dépenses non opposables aux tiers financeurs)

(5) Précédé du signe "-" en cas de reprise sur ces réserves

ESSMS publics avant signature du CPOM uniquement - Détermination et affectation des résultats des ESSMS publics relevant du périmètre de l'ERRD (pour les établissements en tarification ternaire, une colonne pour les sections "soins" et "dépendance" et une colonne pour la section "hébergement")

Envoyé en préfecture le 29/04/2025
 Reçu en préfecture le 29/04/2025
 Publié le 30/04/2025
 ID : 081-268101151-20250411-DL250411017-BF

1. Détermination et affectation des résultats :

(Tableau à dimensionner en fonction du nombre et de la nature des ESSMS)	N° de compte	Compte	EHPAD 810003640		Total
			Soins et dépendance	Hébergement	
Résultat comptable de l'exercice = classe 6 - classe 7	12	Excédent			0,00 €
		Déficit (sans signe "-")			0,00 €
Reports à nouveau des exercices antérieurs ⁽¹⁾					
Comptes de report à nouveau des exercices antérieurs	110	Report à nouveau (solde créditeur)			0,00 €
	119	Report à nouveau (solde débiteur) (sans signe "-")			0,00 €
A. RESULTAT A AFFECTER (précédé du signe "-" pour un déficit)		(Résultat administratif)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Affectation du résultat administratif					
Affectations en report à nouveau	110	Report à nouveau (solde créditeur)			0,00 €
	119	Report à nouveau (solde débiteur) (sans signe "-")			0,00 €
Affectation en réserves	10682	Réserves affectées à l'investissement			0,00 €
	10685	Excédents affectés à la couverture du besoin en fonds de roulement (réserve de trésorerie)			0,00 €
	10686 ⁽²⁾	Réserves de compensation des déficits			0,00 €
	10687	Affectation en réserves de compensation des charges d'amortissement			0,00 €
		Reprise sur les réserves de compensation des charges d'amortissement (montant précédé du signe "-")			0,00 €
B - TOTAL DES AFFECTATIONS DE RESULTAT (égal à A)			0,00 €	0,00 €	0,00 €
		Affectation complète (zone de contrôle)	Ok	Ok	Ok

2. Suivi des dépenses rejetées par l'autorité de tarification en application des article L. 313-14-2 et R. 314-236 du CASF

Dépenses rejetées sur l'exercice par l'autorité de tarification (seront portées en diminution du tarif N+1 ou N+2)			0,00 €
Rappel du montant cumulé des dépenses rejetées à la clôture de l'exercice précédent			0,00 €

(1) CRP soumis à un équilibre strict uniquement, en application notamment des articles R. 314-106 du CASF (dotations globales de financement) et R. 314-113 du CASF (prix de journée).

(2) : Précédé du signe "-" en cas de reprise sur ces réserves

ESSMS publics après la signature du CPOM uniquement - Détermination et affectation des résultats des ESSMS publics relevant du périmètre de l'ERRD (pour les établissements en tarification ternaire, une colonne unique)

1. Détermination et affectation des résultats :

(Tableau à dimensionner en fonction du nombre et de la nature des ESSMS)

	N° de compte	Compte	EHPAD 810003640	Total
Résultat comptable de l'exercice = classe 6 - classe 7	12	Excédent		0,00 €
		Déficit (sans signe "-")	70 324,46 €	70 324,46 €

Reports à nouveau des exercices antérieurs ⁽¹⁾

Comptes de report à nouveau des exercices antérieurs	110	Report à nouveau (solde créditeur)		0,00 €
	119	Report à nouveau (solde débiteur) (sans signe "-")		0,00 €

A. RESULTAT A AFFECTER (précédé du signe "-" pour un déficit)	(Résultat administratif)		-70 324,46 €	-70 324,46 €
--	---------------------------------	--	---------------------	---------------------

Affectation du résultat administratif

Affectations en report à nouveau	110	Report à nouveau (solde créditeur)		0,00 €
	119	Report à nouveau (solde débiteur) (sans signe "-")	70 324,46 €	70 324,46 €
Affectation en réserves	10682	Réserves affectées à l'investissement		0,00 €
	10685	Excédents affectés à la couverture du besoin en fonds de roulement (réserve de trésorerie)		0,00 €
	10686 ⁽²⁾	Réserves de compensation des déficits		0,00 €
	10687	Affectation en réserves de compensation des charges d'amortissement	0,00 €	0,00 €
Reprise sur les réserves de compensation des charges d'amortissement (montant précédé du signe "-")			0,00 €	
B - TOTAL DES AFFECTATIONS DE RESULTAT (égal à A)			-70 324,46 €	-70 324,46 €
Affectation complète (zone de contrôle)			Ok	Ok

2. Suivi des dépenses rejetées par l'autorité de tarification en application des articles L. 313-14-2 et R. 314-236 du CASF

Dépenses rejetées sur l'exercice par l'autorité de tarification (seront portées en diminution du tarif N+1 ou N+2)		0,00 €
--	--	--------

Rappel du montant cumulé des dépenses rejetées à la clôture de l'exercice précédent		0,00 €
---	--	--------

(1) CRP soumis à un équilibre strict uniquement, en application notamment des articles R. 314-106 du CASF (dotations globales de financement) et R. 314-113 du CASF (prix de journée).

(2) : Précédé du signe "-" en cas de reprise sur ces réserves



I- Suivi de l'affectation des résultats des ESSMS privés sur le périmètre de l'ERRD : établissements et services privés avant la signature du CPOM ou lorsque ce contrat ne prévoit pas une libre affectation des résultats entre les comptes de résultat

N° de compte	Compte	EHPAD 810003640			Total des établissements du périmètre de l'ERRD		
		Solde du compte au 31 décembre 2024 (incluant l'affectation des résultats 2023)	Mouvements au titre de l'exercice 2024 (affectés en 2025)	Solde du compte au 31 décembre 2025 (incluant l'affectation des résultats 2024)	Solde du compte au 31 décembre 2024 (incluant l'affectation des résultats 2023)	Mouvements au titre de l'exercice 2024 (affectés en 2025)	Solde du compte au 31 décembre 2025 (incluant l'affectation des résultats 2024)
11501	Report à nouveau excédentaire effectué en application du b) du 1° de l'article R. 314-234 du CASF			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
11502 (1)	Report à nouveau effectué en application du 1° du I de l'article R. 314-51 du CASF			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
11503 (1)	Report à nouveau affecté au financement de mesures d'exploitation n'accroissant pas les charges d'exploitation des exercices suivants celui auquel le résultat est affecté			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
11590	Report à nouveau des activités sociales et médico-sociales prises en charge sous gestion contrôlée (solde débiteur) (sans signe "-")			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
11591 / 1195	Report à nouveau constitué de charges rejetées des activités sociales et médico-sociales (dépenses refusées par l'autorité de tarification)			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
115921	Amortissements comptables excédentaires différés			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
115922	Dépenses pour congés payés			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
115923	Autres droits acquis par les salariés non provisionnés en application du 3° de l'article R 314-45			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
115928	Autres dépenses non opposables aux tiers financeurs			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
106852	Excédents et réserves affectés à l'investissement			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
106855	Excédents affectés à la couverture du besoin en fonds de roulement (réserve de trésorerie)			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
106856	Réserves de compensation des déficits			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
106857	Affectation en réserves de compensation des charges d'amortissement			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

(1) CRP soumis à équilibre strict uniquement



II- Suivi de l'affectation des résultats des ESSMS privés sur le périmètre de l'ERRD : établissements et services privés après signature d'un CPOM prévoyant la libre affectation des résultats entre les différents comptes de résultat

N° de compte	Compte	Solde du compte au 31 décembre 2024 (incluant l'affectation des résultats 2023)	Mouvements au titre de l'exercice 2024 (affectés en 2025)	Solde du compte au 31 décembre 2025 (incluant l'affectation des résultats 2024)
11501	Report à nouveau excédentaire effectué en application du b) du 1° de l'article R. 314-234 du CASF			0,00 €
11502 (1)	Report à nouveau effectué en application du 1° du I de l'article R. 314-51 du CASF			0,00 €
11503 (1)	Report à nouveau affecté au financement de mesures d'exploitation n'accroissant pas les charges d'exploitation des exercices suivants celui auquel le résultat est affecté			0,00 €
11590	Report à nouveau des activités sociales et médico-sociales prises en charge sous gestion contrôlée (solde débiteur) (sans signe "-")			0,00 €
11591 / 1195	Report à nouveau constitué de charges rejetées des activités sociales et médico-sociales (dépenses refusées par l'autorité de tarification)			0,00 €
115921	Amortissements comptables excédentaires différés			0,00 €
115922	Dépenses pour congés payés			0,00 €
115923	Autres droits acquis par les salariés non provisionnés en application du 3° de l'article R 314-45			0,00 €
115928	Autres dépenses non opposables aux tiers financeurs			0,00 €
106852	Excédents et réserves affectés à l'investissement			0,00 €
106855	Excédents affectés à la couverture du besoin en fonds de roulement (réserve de trésorerie)			0,00 €
106856	Réserves de compensation des déficits			0,00 €
106857	Affectation en réserves de compensation des charges d'amortissement			0,00 €

(1) CRP soumis à équilibre strict uniquement

III- Suivi de l'affectation des résultats des ESSMS publics sur le périmètre de l'ERRD

N° de compte	Compte	Solde du compte au 31 décembre 2024 (incluant l'affectation des résultats 2023)	Mouvements au titre de l'exercice 2024 (affectés en 2025)	Solde du compte au 31 décembre 2025 (incluant l'affectation des résultats 2024)
10682	Réserves affectées à l'investissement	1 127 281,70 €		1 127 281,70 €
10685	Excédents affectés à la couverture du besoin en fonds de roulement (réserve de trésorerie)			0,00 €
10686	Compensation des déficits d'exploitation	243 473,10 €		243 473,10 €
10687	Compensation des charges d'amortissement	95 517,99 €		95 517,99 €
110	Report à nouveau (solde créditeur)	11 331,57 €		11 331,57 €
119	Report à nouveau (solde débiteur)	7 250,04 €	70 324,46 €	77 574,50 €

Envoyé en préfecture le 29/04/2025

Reçu en préfecture le 29/04/2025

Publié le 30/04/2025



ID : 081-268101151-20250411-DL250411017-BF



Vu pour être annexé à la délibération n° DL-250411-017 du 11/04/2025
Saint-Sulpice-la-Pointe, le 11/04/2025

Le Président
Raphaël BERNARDIN

Annexes 9E et 9F : Cadre normalisé de présentation des tableaux de présentation tarifaire des ESSMS prévus au 2 du I de l'article R. 314-232 du code de l'action sociale et des familles

Exercice :

N° FINESS (entité juridique) :

Organisme gestionnaire :

Liste des établissements et services relevant du périmètre de l'ERRD :

Norm de l'établissement ou du service	Adresse	N° FINESS Etablissement	Catégorie
RESIDENCE RETRAITE CHEZ NOUS - PRINCIPAL	4 AVENUE ALBERT CAMUS 81370	810003640	EHPAD/AJA avec ou sans tarif heb. administré

Identification des activités sans numéro FINESS

Liste des activités sans FINESS Etablissement relevant du périmètre de l'ERRD



Identifiant (*)	Dénomination du CR sans n° FINESS	Adresse	N° FINESS ET de rattachement	Catégorie



(*) Veuillez saisir un identifiant de votre choix comprenant 6 caractères (sans caractères spéciaux, tirets, accents...).

Nous vous invitons à compléter le tableau de l'onglet "id_CR_SF" selon le même ordonnancement chaque année, afin qu'un même numéro d'identification soit toujours attribué à la même activité.

Envoyé en préfecture le 29/04/2025

Reçu en préfecture le 29/04/2025

Publié le 30/04/2025

ID : 081-268101151-20250411-DL250411017-BF





Raison sociale :	RESIDENCE RETRAITE CHEZ NOUS - PRIN
FINESS ET :	810003640

Capacité installée dont (à préciser) :

HP	dont UHR	dont PASA	HT	AJ
81	0	14	1	0

Annexe 9E1 : Tableau de présentation tarifaire d'un établissement hébergeant des personnes âgées dépendantes, d'une petite unité de vie ou d'un accueil de jour

Présentation des charges

N° de compte M22	Intitulé	Hébergement		Dépendance		Soins		Total	
		Prévu 2024	Réel 2024	Prévu 2024	Réel 2024	Prévu 2024	Réel 2024	Prévu 2024	Réel 2024
60	ACHATS ET VARIATION DES STOCKS sauf 602, 603, 606							0,00 €	0,00 €
602	ACHATS STOCKES, AUTRES APPROVISIONNEMENTS sauf 6021, 60222 et 60226							0,00 €	0,00 €
6021	Produits pharmaceutiques et produits à usage médical							0,00 €	0,00 €
60222	Produits d'entretien (1)	70%	70%	30%	30%			0,00 €	0,00 €
60226	Fournitures hôtelières sauf 602261 "Couches, alèses et produits absorbants" (1)	70%	70%	30%	30%			0,00 €	0,00 €
602261	Couches, alèses et produits absorbants							0,00 €	0,00 €
603	VARIATION DES STOCKS sauf 60321 et 60322							0,00 €	0,00 €
60321	Variation des stocks des produits pharmaceutiques et à usage médical							0,00 €	0,00 €
60322	Fournitures consommables (sauf 603226) (1)	70%	70%	30%	30%			0,00 €	0,00 €
603226	Fournitures hôtelières sauf 6032261 "Couches, alèses et produits absorbants" (1)	70%	70%	30%	30%			0,00 €	0,00 €
6032261	Couches, alèses et produits absorbants							0,00 €	0,00 €
606	ACHATS NON STOCKES DE MATIERES ET FOURNITURES sauf 60622, 60626 et 6066	390 100,00 €	397 351,29 €					390 100,00 €	397 351,29 €
60622	Produits d'entretien (1)	70,00%	72,48%	30,00%	27,52%				
		10 500,00 €	10 603,81 €	4 500,00 €	4 025,32 €			15 000,00 €	14 629,13 €
60626	Fournitures hôtelières sauf 606261 "Couches, alèses et produits absorbants" (1)	70,00%	70,00%	30,00%	30,00%				
		4 200,00 €	3 610,92 €	1 800,00 €	1 547,57 €			6 000,00 €	5 158,49 €
606261	Couches, alèses et produits absorbants			50 000,00 €	46 557,64 €			50 000,00 €	46 557,64 €
6066	Fournitures médicales					45 000,00 €	35 953,72 €	45 000,00 €	35 953,72 €
709	Rabais, remises, ristournes accordés par l'établissement							0,00 €	0,00 €
713	Variation des stocks, en cours de production, produits (en dépenses)							0,00 €	0,00 €
	Intitulé	Hébergement		Dépendance		Soins		Total	
		Prévu 2024	Réel 2024	Prévu 2024	Réel 2024	Prévu 2024	Réel 2024	Prévu 2024	Réel 2024
61	SERVICES EXTERIEURS sauf 6111, 61121, 61357, 61551, 61562 et 61681	105 551,00 €	119 265,42 €				4 680,00 €	105 551,00 €	123 945,42 €
6111	Prestations à caractère médical					200,00 €		200,00 €	0,00 €
61121	Ergothérapie							0,00 €	0,00 €
61357	Location matériel médical					3 000,00 €	3 493,86 €	3 000,00 €	3 493,86 €
61551	Entretien et réparation du matériel médical					1 500,00 €	4 817,53 €	1 500,00 €	4 817,53 €
61562	Maintenance du matériel médical							0,00 €	0,00 €
61681	Primes d'assurance maladie, maternité, accident du travail	44 374,00 €	39 656,80 €	21 263,00 €	16 244,94 €	44 363,00 €	39 656,80 €	110 000,00 €	95 558,54 €
62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS sauf 621, 62113, 6223, 62421 et 628	31 806,00 €	32 768,22 €				41,60 €	31 806,00 €	32 809,82 €
621	PERSONNEL EXTERIEUR A L'ETABLISSEMENT sauf 62113	1 544,00 €	1 544,00 €					1 544,00 €	1 544,00 €
62113	Personnel extérieur à l'établissement : personnel médical et para-médical							0,00 €	0,00 €
6223	Intervenants médicaux							0,00 €	0,00 €



Intitulé	Hébergement		Dépendance		Soins		Total	
	Prévu 2024	Réel 2024	Prévu 2024	Réel 2024	Prévu 2024	Réel 2024	Prévu 2024	Réel 2024
64 CHARGES DE PERSONNEL	1 307 300,14 €	1 268 307,98 €	718 567,78 €	734 747,47 €	1 317 422,08 €	1 338 533,67 €	3 343 290,00 €	3 341 589,12 €
<i>Dont personnel affecté aux fonctions de blanchissage, de nettoyage et au service des repas (1)</i>	70%	70%	30%	30%				
	71,09%	71,31%	28,91%	28,69%	0,00%	0,00%		
	705 600,14 €	772 345,88 €	286 899,86 €	310 800,71 €		8,58 €	992 500,00 €	1 083 155,17 €
<i>Dont aides soignants, aides médico-pédagogiques et accompagnants éducatifs et sociaux (1)</i>			30%	30%	70%	70%		
			25,73%	29,31%	74,27%	70,69%		
			431 667,92 €	393 853,14 €	1 246 332,08 €	949 842,20 €	1 678 000,00 €	1 343 695,34 €
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE sauf 655	22 005,00 €	21 913,79 €					22 005,00 €	21 913,79 €
655 Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun							0,00 €	0,00 €
66 CHARGES FINANCIERES sauf 6611							0,00 €	0,00 €
6611 Intérêts des emprunts et dettes	23 020,00 €	23 298,88 €					23 020,00 €	23 298,88 €
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	10 000,00 €	14 720,90 €					10 000,00 €	14 720,90 €
6811 Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	260 000,00 €	251 096,20 €		6 789,60 €		5 542,00 €	260 000,00 €	263 427,80 €
6812 Dotations aux amortissements des charges d'exploitation à répartir							0,00 €	0,00 €
6815 Dotations aux provisions des charges d'exploitation							0,00 €	0,00 €
6816 Dotations aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles							0,00 €	0,00 €
6817 Dotations aux dépréciations des actifs circulants		372,74 €					0,00 €	372,74 €
686 Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions : charges financières	3 704,00 €	3 703,42 €					3 704,00 €	3 703,42 €
687 Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions : charges exceptionnelles							0,00 €	0,00 €
68741 <i>Dont dotations aux provisions réglementées destinées à renforcer la couverture du BFR</i>							0,00 €	0,00 €
68742 <i>Dont dotations aux provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations</i>							0,00 €	0,00 €
689 Reports en fonds dédiés (ESSMS privés)							0,00 €	0,00 €
TOTAL DES CHARGES	2 239 574,14 €	2 212 816,83 €	798 440,78 €	812 133,76 €	1 411 485,08 €	1 432 719,18 €	4 449 500,00 €	4 457 669,77 €
EXCEDENT REALISE	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	339 379,43 €	344 146,22 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT	2 239 574,14 €	2 212 816,83 €	798 440,78 €	812 133,76 €	1 750 864,51 €	1 776 865,40 €	4 449 500,00 €	4 457 669,77 €

(1): Répartition indicative et répartition appliquée par le gestionnaire (charges communes)

Présentation des produits

N° de compte M22	Intitulé	Hébergement		Dépendance		Soins		Total	
		Prévu 2024	Réel 2024	Prévu 2024	Réel 2024	Prévu 2024	Réel 2024	Prévu 2024	Réel 2024
	PRODUITS DE LA TARIFICATION	1 704 930,26 €	1 740 159,06 €	638 278,60 €	651 747,41 €	1 750 864,51 €	1 750 864,51 €	4 094 073,37 €	4 142 770,98 €
732	Produits à la charge de l'Etat					314 718,46 €		314 718,46 €	0,00 €
735	Produits des EHPAD - Secteur des personnes âgées	1 704 930,26 €	1 740 159,06 €	638 278,60 €	651 747,41 €	1 436 146,05 €	1 750 864,51 €	3 779 354,91 €	4 142 770,98 €
7351	<i>Dont produits à la charge de l'assurance maladie (sauf 7351125)</i>					1 436 146,05 €	1 750 864,51 €	1 436 146,05 €	1 750 864,51 €
7351125	<i>Dont part forfait journalier relatif aux frais de transport en accueil de jour</i>							0,00 €	0,00 €
7352	<i>Dont produits à la charge du département (sauf 7352121, 7352122 et 7352282)</i>		210 741,40 €					0,00 €	210 741,40 €
7352121	<i>Dont part issue du résultat de l'équation tarifaire dépendance (c/7352121)</i>			638 277,60 €	437 589,42 €			638 277,60 €	437 589,42 €
7352122	<i>Dont part issue des financements complémentaires "dépendance" (c/7352122)</i>							0,00 €	0,00 €
7352282	<i>Dont autres tarifs journaliers (part afférente à la dépendance)</i>							0,00 €	0,00 €
7353	<i>Dont produits à la charge de l'usager (sauf 73532)</i>	1 704 930,26 €	1 529 417,66 €		2 572,58 €			1 704 930,26 €	1 531 990,24 €
73532	<i>Dont part afférente à la dépendance (hébergement permanent)</i>			1,00 €	211 585,41 €			1,00 €	211 585,41 €
7358	<i>Dont produits à la charge d'autres financeurs</i>							0,00 €	0,00 €
738	Produits à la charge d'autres financeurs							0,00 €	0,00 €
	AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	172 005,00 €	193 623,81 €	0,00 €	8 483,05 €	0,00 €	26 000,89 €	172 005,00 €	228 107,75 €
70	Produits	80 000,00 €	113 814,00 €					80 000,00 €	113 814,00 €
71	Production stockée							0,00 €	0,00 €
72	Production immobilisée							0,00 €	0,00 €
74	Subventions d'exploitation et participations	26 000,00 €	29 775,00 €				11 970,00 €	26 000,00 €	41 745,00 €
75	Autres produits de gestion courante	6 005,00 €	5 686,48 €					6 005,00 €	5 686,48 €
603	Variation des stocks (en recettes)							0,00 €	0,00 €
609/19/29	Rabais, remises et ristournes							0,00 €	0,00 €
6419/29/39	Remboursements sur rémunérations du personnel	50 000,00 €	44 348,33 €		8 483,05 €		14 030,89 €	50 000,00 €	66 862,27 €
6459/ 69/79	Remboursements sur charges de sécurité sociale, prévoyance et autres charges sociales	10 000,00 €						10 000,00 €	0,00 €
6489	Fonds de compensation des cessations anticipées d'activité							0,00 €	0,00 €
6611	Intérêts des emprunts et dettes - en recettes - (hors établissements publics)							0,00 €	0,00 €
	PRODUITS FINANCIERS, PRODUITS EXCEPTIONNELS ET PRODUITS NON ENCAISSABLES	28 706,74 €	16 466,58 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	28 706,74 €	16 466,58 €
76	Produits financiers							0,00 €	0,00 €
771	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		0,63 €					0,00 €	0,63 €



Vu pour être annexé à la délibération
n° DL-250411-017 du 11/04/2025
Saint-Sulpice-la-Pointe, le 11/04/2025
Le Président
Raphaël BERNARDIN



Partie I - Eléments de contexte

I - ORGANISME GESTIONNAIRE

L'EHPAD est géré par le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Saint-Sulpice La Pointe.

- 11 chemin de la Planquette-81370 SAINT-SULPICE :
- Tél. : 05 63 34 10 50
- E mail : accueil.ccas@ccas81370.fr
- Président du Conseil d'Administration : Raphaël BERNARDIN
- Julie BOUGEL - Directrice
- Autres établissements et services gérés par l'organisme gestionnaire :
- Service social/Administratif

II - PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT

a) Présentation générale

L'EHPAD « Chez Nous » est établi au 4 avenue Albert Camus à Saint-Sulpice La Pointe, ville de près de 10 000 habitants, située entre Toulouse et Albi à la frontière du Tarn et la Haute-Garonne. Il est installé à proximité du centre-ville et d'une zone commerciale.

La Résidence « Chez Nous » est une structure médicalisée ayant pour mission d'accueillir et d'héberger des personnes âgées de plus de 60 ans.

Etablissement public médico-social géré par le Centre Communal d'Action Sociale de la Commune, l'établissement a pour vocation de proposer aux résidents, quel que soit leur niveau de ressources, des prestations et des soins personnalisés et adaptés à leur état de santé et à leurs souhaits. L'objectif est de faire de cette structure leur nouveau domicile. L'EHPAD est habilité à l'aide sociale.

La structure est composée de deux étages. Au rez de chaussée se trouvent les pièces de vie communes (salles à manger, salon, salle d'animation), ainsi que l'accueil et les bureaux administratifs. On y trouve également la lingerie, la cuisine et le PASA (cf ci-dessous), l'atelier des services techniques ainsi que 8 chambres.

Au 1^{er} étage se trouvent l'infirmerie, les bureaux des personnels médicaux et paramédicaux, la salle de restauration du personnel, les vestiaires femmes et 35 chambres. Enfin au 2nd étage se trouvent la salle de réunion, les vestiaires hommes et 39 chambres.

L'Etablissement est doté de 81 places d'hébergement permanent et 1 place d'hébergement temporaire.

De plus l'établissement a mis en place un **PASA** en 2015, il s'agit d'un **Pôle d'Activités** et de **Soins Adaptés** qui permet d'accueillir, dans la journée, jusqu'à 14 résidents de l'EHPAD ayant une démence de type Alzheimer ou maladies apparentées avec des troubles du comportement modérés, dans le but de leur proposer des activités sociales et

thérapeutiques, individuelles ou collectives, afin de maintenir ou de réhabiliter leurs capacités fonctionnelles, leurs fonctions cognitives, sensorielles et leurs liens sociaux.

Des espaces extérieurs à l'avant et à l'arrière du bâtiment sont aménagés pour une accessibilité aux résidents. Une pergola a été installée sur l'avant du bâtiment pour favoriser les sorties des résidents aux beaux jours.

Le conseil d'administration a posé en novembre 2018 les valeurs et les principes mis en avant dans tout projet de ses service et structure :

L'Egalité
 La Continuité
 L'Adaptation
 L'Accessibilité
 La Neutralité
 La Transparence et la démarche participative
 La Confiance et la fiabilité
 Les droits et les devoirs des usagers
 La démarche qualité et l'évaluation de la satisfaction des usagers.

b) Contexte 2024

L'année 2024 est caractéristique par l'inflation qui même moindre qu'en 2023 a tout de même impacté les charges sur 2024, + 8% d'augmentation des factures d'énergie.

Les revalorisations salariales, notamment CTI Ségur de la santé et Prime grand âge, ont été financé que partiellement par les dotations de l'ARS, du département et l'augmentation du prix de journée des résidents.

Dans ce contexte économique dégradé, le choix a été fait de maintenir les effectifs, notamment en personnel soignant. Des départs ont conduit à l'arrivée d'une nouvelle directrice, ainsi que le changement de gestionnaire RH.

1 événement indésirable déclaré, portant sur des actes de violence de la part d'un personnel de nuit, a été signalé. L'impact sur les résidents et les équipes a été contrôlé, l'agent concerné ayant été écarté du service.

L'EHPAD a été évalué par l'HAS en novembre. La qualité de l'accompagnement proposé aux habitants est mise en avant. Un effort reste à fournir sur le plan administratif, et une conformité du circuit du médicament sera une des priorités de 2025.

L'absence de médecin coordinateur sur l'EHPAD est malheureusement toujours d'actualité. La recherche active est toujours en cours.

III - ELEMENTS DU PROJET D'ETABLISSEMENT OU DE SERVICE

Le projet d'établissement 2019-2024 de l'EHPAD est toujours en cours de mise en œuvre. Sur l'année 2024, l'accent a été mis sur la préparation de l'évaluation HAS.

Les besoins au niveau du GCSMS, avec les interventions de la gestionnaire RH et de la directrice, sur le premier semestre, dans d'autres établissements puis le changement de personnel sur ces 2 postes ont conduit à un ralentissement des projets de l'EHPAD.

L'EHPAD de St Sulpice a également intégré en 2022 la grappe Tarn/Aveyron pour la mise en œuvre des ESMS numériques. Ce projet toujours en cours amène des évolutions numériques sur l'établissement notamment en termes d'outils collaboratifs et mise en sécurité du SI. Le WIFI résident a été mis en place. Un audit RGPD a été réalisé.

Une convention avec une pharmacie d'officine pour la préparation des doses à administrer (PDA) des médicaments a été instaurée et déployée, en avril 2024.



Le projet d'établissement fait part notamment de l'élaboration et la mise en œuvre du projet d'animation. Le projet d'animation a été rédigé. S'appuyant sur les objectifs du projet d'établissement, des actions sont mises en œuvre, notamment par le biais de la CFPPA, de la CARSAT et de l'AG2R. Ces actions ont pour objectif de maintenir l'autonomie des personnes et surtout de favoriser les liens sociaux et lutter contre l'isolement des résidents. Ces projets sont également porteurs de l'ouverture de l'EHPAD vers les seniors de la ville en les incluant systématiquement sur ces activités. De nouveaux liens, plus étroits, avec le service social du CCAS de Saint Sulpice se sont créés, contribuant d'autant plus à la « porosité » de l'EHPAD vis-à-vis de la cité.

La place de la famille au sein de l'établissement est également une des lignes directrices du projet. L'association des familles « Vivre ensemble chez nous ! » existe depuis août 2024. Elle favorise les liens familiaux et permet aux familles d'avoir une part active dans la vie de l'établissement. Les CVS et sous commissions permettent aux résidents d'y être acteur sans ressentir une trop lourde responsabilité.

IV - POPULATION(S) ET ACTIVITES

→ **Autorisation :**

- Date 03/01/2017
- 81 lits permanents et 1 lit temporaire
- 14 places en PASA

→ **Population :**

Les résidents ont une moyenne d'âge d'environ 91,7 ans

→ **Evolution des caractéristiques des usagers**

GMP : 2023 = 788 validé ;

PATHOS : 2023=251 validé

Le GMP et le PATHOS sont en hausse depuis la dernière validation.

L'âge moyen d'entrée à l'EHPAD est de 82,5 ans.

La durée moyenne de séjour est de 3.8 ans.

ACTIVITE	2020	2021	2022	2023	2024
Capacité d'accueil	81	81	81	81	81
Nombre de jour d'ouverture	366	365	365	365	366
Nombre de jour théorique	28830	28830	28830	28830	29310
Nombre réel de journée	29188	29484	29333	28997	676
Taux d'occupation	98%	100%	99%	98%	97%
Ecart retenu Réel/théorique	1,01	1,02	1,02	1,01	0,98

Une gestion rigoureuse des entrées et un suivi régulier de la liste d'attente permet de limiter les temps de vacances des lits entre deux personnes.

Le taux d'occupation diminue légèrement, mais est en partie compensé par une hausse de l'occupation sur la place d'hébergement temporaire (TO de 90% en 2024).

Partie II - Analyse du résultat

I - CHARGES DE PERSONNEL

I-1 – Charges de personnel salarié

PERSONNEL	Nombre d'ETP 2022	Rémunérations brutes et charges fiscales et sociales Réel 2022	Nombre d'ETP 2023	Rémunérations brutes et charges fiscales et sociales Réel 2023	Nombre d'ETP 2024	Rémunérations brutes et charges fiscales et sociales Réel 2024
DIRECTION - ADMINISTRATION	4,2	204 296,06 €	3,75	191 752,85 €	4,65	239 638,00 €
Directeur	0,8	47 432,57 €	0,8	50 809,17 €	0,93	63 387,01 €
Agent administratif et personnel de bureau	2,9	132 818,12 €	2,95	140 943,68 €	3,72	176 250,99 €
Autres fonctions	0,5	24 045,37 €				
CUISINE - SERVICES GENERAUX - Diététicien	6,1	271 025,94 €	6,11	233 350,00 €	5,94	250 414,21 €
Autre personnel de cuisine - services généraux	5,34	243 719,34 €	6,11	233 350,00 €	5,94	250 414,21 €
Autre personnel de cuisine - services généraux	0,76	27 306,60 €	0	- €	0	- €
ANIMATION - SERVICE SOCIAL	1	44 850,58 €	0,99	46 329,32 €	1	49 564,44 €
Animateur social	1	44 850,58 €	0,99	46 329,32 €	1	49 564,44 €
ASH - agents de service affectés aux fonctions de blanchissage, netto	28,53	1 026 038,72 €	28,24	1 100 586,95 €	25,65	1 083 155,17 €
Adjoint technique-ASH	24,61	878 600,83 €	24,22	907 510,59 €	23,2	947 827,06 €
Adjoint technique-ASH temporaire	3,92	147 437,89 €	4,02	193 076,36 €	2,45	135 328,11 €
AIDES SOIGNANTS, AIDES MEDICO-PEDAGOGIQUES ET ACCOMPAGN.	31,6	1 300 548,36 €	30,85	1 254 889,52 €	30,92	1 343 695,34 €
Aide-soignant non assistant de soins en gérontologie	15,06	608 970,10 €	16,3	633 365,92 €	12,72	532 702,75 €
Aide-soignant non assistant de soins en gérontologie	2,63	117 293,48 €	2,75	119 536,71 €	4,25	186 225,51 €
Aide-soignant assistant de soins en gérontologie	5	224 621,64 €	2	97 632,88 €	5,51	272 240,18 €
A.M.P.	7,91	310 380,10 €	8,8	374 969,13 €	6,64	284 644,84 €
A.E.S.	1	39 283,04 €	1	29 384,88 €	1,8	67 882,06 €
Autre personnel	0	- €	0	- €	0	- €
Autre personnel	0	- €	0	- €	0	- €
PSYCHOLOGUES	0,53	34 855,20 €	0,5	20 587,12 €	0,5	21 453,37 €
Psychologue	0,53	34 855,20 €	0,5	20 587,12 €	0,5	21 453,37 €
INFIRMIERS	5,21	312 712,94 €	5,05	317 548,70 €	5,32	340 948,32 €
Infirmier coordonnateur	1	68 200,23 €	1	68 969,09 €	1	68 991,98 €
Infirmier diplômé d'État	4,21	244 512,71 €	4,05	248 579,61 €	4,32	271 956,34 €
AUTRES AUXILIAIRES MEDICAUX	0,58	22 552,49 €	0,54	23 121,55 €	0,42	18 927,04 €
Psychomotricien, rééducateur en psychomotricité	0,58	22 552,49 €	0,54	23 121,55 €	0,42	18 927,04 €
MEDECIN	0	- €	0	- €	0	- €
Médecin coordonnateur	0	- €	0	- €	0	- €
TOTAL	77,75	3 216 880,29 €	76,03	3 188 166,01 €	74,4	3 347 795,89 €

Plusieurs événements ont impacté la masse salariale en 2024 :

- Augmentation du personnel administratif, notamment lié aux changements de personnels en cours d'année
- Augmentation du personnel infirmier
- Les revalorisations salariales ne sont toujours pas financées à hauteur de leur coût réel
- 1 nouveau contrat d'apprentissage
- 4 agents en CLM

Points d'amélioration :

- **Médecin coordonnateur : Seulement 0,4 ETP prévu, contre 0,6 attendu par les textes réglementaires. Recrutement nécessaire et urgent. Son absence permet tout de même de maîtriser la masse salariale.**
- **Augmentation à 1 ETP du temps psychologue nécessaire et prévu en 2025.**

I-2 - Autres éléments relatifs aux personnels salariés

Mise en place des VAE aide-soignant en interne. Formations AGFSU réalisées avec l'hôpital d'Albi. Le CNFPT, organisme de formation auquel sont rattachés les établissements publics, ne propose pas ces formations réglementaires. L'EHPAD a donc fait appel à des organismes de formations extérieurs.

Le DUERP, réalisé en décembre 2023 par le CDG81, a été réceptionné en octobre 2024 par l'EHPAD.

II - AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

HISTORIQUE DE L'EVOLUTION DES CHARGES DES GROUPES I & III

	Réel N-1	Réel N	Evolution Réel N / Réel N-1	
			en €	en %
GROUPE 1	493 120€	514 374€	+21 254 €	+4,3%
GROUPE 3	551 656€	577 011€	+25 355 €	+4,6%

III - PRODUITS DE LA TARIFICATION

Section hébergement :

Prévisions budgétaires totales = 1 750 864.51 €

Budget réalisé = 1 750 864.51 €

Section dépendance

Prévisions budgétaires totales = 638 277.60 €

Budget réalisé = 648 330.82 €

Section soins

Prévisions budgétaires totales = 1 704 931.26 €

Budget réalisé = 1 743 575.65 €

Les écarts entre le budget projeté et le réalisé s'expliquent par les mesures financées dans le cadre des CNR de la 2nd campagne budgétaire reçu en décembre 2024 n'ayant pas fait objet d'une décision modificative de l'EPRD 2024.

IV - PRODUITS AUTRES QUE CEUX DE LA TARIFICATION

De fortes recettes ont été réalisées sur l'article 70, correspondant au portage de repas et repas invités.

V – RESULTAT COMPTABLE 2024

Malgré un déficit en 2024, la situation est moins dégradée que prévu. L'exercice 2024 fait apparaître un déficit de -70 324,46 €. Le déficit est à relativiser avec l'absence de médecin coordinateur sur l'EHPAD (charge non dépensées).

VI- INVESTISSEMENTS

La capacité d'autofinancement dégagée par le biais de la dotation aux amortissements s'élève à 184 839.15 € sur l'exercice 2024.

Partie III - Conclusion

L'EHPAD montre une forte stabilité avec un taux d'occupation élevé et une répartition équilibrée des résidents par GIR. L'établissement montre une activité stable en hébergement permanent avec une augmentation des résidents en GIR 1-2. L'hébergement temporaire progresse également en 2024.

La majorité des effectifs sont permanents, avec une faible proportion d'effectifs temporaires. Les postes critiques comme les soignants et les infirmiers sont majoritairement permanents, ce qui favorise la stabilité des soins.

Les ETP rémunérés correspondent globalement aux ETP travaillés.

Le personnel de l'EHPAD "Résidence Retraite Chez Nous" est globalement bien structuré, avec une répartition claire des rôles et des charges. Cependant, le recrutement du médecin coordonnateur est attendu et indispensable.

L'EHPAD fait face à un déficit ponctuel en 2024, principalement lié à des charges de structure élevées et une baisse des produits annexes. La stabilité des produits tarifaires et la maîtrise des coûts de personnel sont des atouts, mais des actions correctives sont nécessaires pour rétablir l'équilibre.

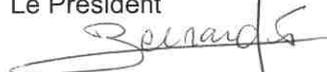
L'EHPAD présente une structure financière stable avec une amélioration du ratio d'endettement, mais une baisse du taux de CAF qui nécessite une surveillance. L'optimisation des coûts, notamment ceux liés à l'absentéisme, est un levier clé pour limiter le déficit financier.

La mise en place en 2025 de tarifs différenciés est une piste intéressante pour les finances de l'EHPAD. Enfin, nous constatons toujours un écart considérable sur le surcoût que représentent la prime grand âge et le CTI Ségur de la santé et la dotation qui est allouée par l'ARS pour le financement de ces revalorisations salariales.

Rapport d'activité établi par Madame Julie BOUGEL
Directrice
A St-Sulpice, le 4 avril 2025

	2022	2023	2024	Guide de lecture
STRUCTURE FINANCIERE				
1) Taux d'endettement - dépendance financière	28,5%	26,1%	23,1%	Dettes financières à moyen et long terme : Au delà de 50 %, l'établissement devient trop fortement dépendant des organismes de crédit.
2) Apurement de la dette	2,90	3,15	3,44	Immobilisations nettes amortissables / dettes financières : Inférieur à 1 les amortissements ne suffisent pas au remboursement du capital des emprunts. Un bon ratio doit dépasser 2. Excellent de 4 à 6.
3) Durée apparente de la dette	5,80	4,19	5,28	Emprunts / Capacité d'autofinancement : Exprime le nombre d'années nécessaire au remboursement de la dette. Doit être inférieur à 10 la durée restant à courir des emprunts.
4) Vétusté des immobilisations	45,6%	48,4%	51,7%	
- Agencements de terrain	13,5%	16,9%	20,2%	
- Constructions	40,8%	43,9%	47,5%	Amortissements / Immobilisations brutes : Plus ce ratio est élevé plus les immobilisations sont vétustes (usées pour moitié si le ratio = 50%)
- Installations techniques, matériel, outillage	33,4%	37,2%	42,1%	
- Autres immobilisations	78,6%	78,7%	79,2%	
5) FDR en jours d'exploitation	104,4 j	97,5 j	93,4 j	besoin de trésorerie à un instant T. À un instant T car il change constamment à partir du moment où la trésorerie varie. En effet, il y a toujours des décalages entre les encaissements et décaissements de l'activité. Si le BFR est positif, il y a un besoin en fonds de roulement. La trésorerie détenue grâce aux dettes ne permet pas de financer les actifs circulants à court terme. Il faudra alors piocher dans son fonds de roulement pour financer l'activité. Si ce dernier est insuffisant, il faudra des ressources supplémentaires tel qu'un emprunt pour améliorer ce besoin.
- Réserves de trésorerie en jours d'exploitat*	0,0 j	0,0 j	0,0 j	
6) BFR en jours d'exploitation	108,2 j	98,7 j	94,1 j	Pour toujours avoir une marge de sécurité, il y a plusieurs solutions : - Augmentation du fonds de roulement par : L'augmentation des capitaux à long terme: Augmentation du capital social, nouvel emprunt à long terme, ou une plus grosse affectation du résultat dans les réserves. La réduction des immobilisations en se séparant de certains actifs non indispensables. - Baisse du BFR par : L'augmentation du passif circulant: Emprunt à court terme, apport compte courant d'associés, allongement des délais de paiement auprès des fournisseurs La baisse de l'actif circulant: Baisse du stock, baisse du délai de paiement des usagers.
CYCLE D'EXPLOITATION				
7) Rotations des stocks	0,0 j	0,0 j	0,0 j	
8) Rotation créances d'exploitation	115,6 j	114,2 j	105,9 j	Créances au bilan x 365/ Produits Dépend des modalités de financement : ce ratio devrait se situer entre 20 et 40 jours. L'encaissement en dotation globale mensualisée et le terme à échoir contribue à réduire le niveau de ce ratio.
9) Rotation dettes fournisseurs d'exploitation	32,9 j	54,6 j	38,2 j	Fournisseurs d'exploitation au bilan x 365/ Achats : Deviat dans tous les cas être inférieur à 45 jours, il est réglementairement au maximum de 30 jours dans les ESMS publics.
10) Rotation dettes sociales et fiscales	1,3 j	1,8 j	1,9 j	
11) Capacité d'autofinancement (C.A.F.)	219 296	268 727	184 838	Correspond à l'autofinancement de l'établissement Principalement Résultat net + dotations aux amortissements de l'année. Doit toujours être positif Niveau correct entre 5 et 10 % - faible entre 2 et 5 % et insuffisant si inférieur à 2 %.
Taux de CAF en % des produits courants	5,6%	6,9%	4,5%	
12) Marge brute d'exploitation	233 204	202 959	286 808	Différence entre produits et charges courants de l'établissement. Marge calculée sur les charges et produits directement liés au "métier" de l'établissement. Doit toujours être positif. Pas de norme mais un taux entre 8 et 12 % est correct
Taux de Marge brute en % des produits courants	6,0%	5,2%	6,9%	
13) Poids réserves de compensation déficits, % produits	6,1%	6,1%	5,9%	Niveau correct entre 3 et 5 % du total des produits courants. 3 % pour les établissements de grande taille et 5 % pour les établissements de petite taille. Excessif au-delà de 5 %.
TRESORERIE				
14) Trésorerie en jours d'exploitation	-3,8 j	-1,2 j	-0,7 j	
Liquidités en jours d'exploitation	0,0 j	0,0 j	0,0 j	
15) Ratio de trésorerie relative	8,6	10,0	15,3	créances + liquidités / dettes à court terme : Doit être supérieur à 1. Les créances et les disponibilités doivent plus que couvrir les dettes à court terme

Vu pour être annexé à la délibération
n° DL-250411-017 du 11/04/2025
Saint-Sulpice-la-Pointe, le 11/04/2025
Le Président


Raphaël BERNARDIN





ANNEXES 9H à 9J : CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS ET DES REMUNERATIONS PREVU AU 2° b) DU I DE L'ARTICLE R. 314-232 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES

Exercice : 2024

N° FINESS (entité juridique) : 810099184

Organisme gestionnaire : CCAS SAINT SULPICE

Etablissements et services relevant du périmètre de l'ERRD :

Etablissements et services	Adresses	N° FINESS Etablissement	Catégorie
RESIDENCE RETRAITE CHEZ NOUS - PRINCIPAL	4 AVENUE ALBERT CAMUS 81370 SAINT S	810003640	EHPAD-AJA



Identification des activités sans numéro FINESS

Liste des activités sans FINESS Etablissement relevant du périmètre de l'ERRD

Identifiant (*)	Dénomination du CR sans n° FINESS	Adresse	N° FINESS ET de rattachement	Catégorie



(*) Veuillez saisir un identifiant de votre choix comprenant 6 caractères (sans caractères spéciaux, tirets, accents...).

Nous vous invitons à compléter le tableau de l'onglet "id_CR_SF" selon le même ordonnancement chaque année, afin qu'un même numéro d'identification soit toujours attribué à la même activité.

Raison sociale :	RESIDENCE RETRAITE CHEZ NOUS
FINESS ET :	810003640

Envoyé en préfecture le 29/04/2025
Reçu en préfecture le 29/04/2025
Publié le 30/04/2025
ID : 081-268101151-20250411-DL250411017-BF



Annexe 9H : Répartition des charges relatives au personnel salarié dans les EHPAD, PUV et AJ

Données complémentaires

PERSONNEL	Emploi permanent (P) / temporaire (T)	Nombre d'ETP inscrits à l'EPRD 2024 (1)	Nombre d'ETP rémunérés	Hébergement en ETP rémunérés	Dépendance en ETP rémunérés	Soins en ETP rémunérés	Rémunérations brutes et charges fiscales et sociales Prévisionnel (1)	Rémunérations brutes et charges fiscales et sociales Réel	Imputation à la section "Hébergement"	Imputation à la section "Dépendance"	Imputation à la section "Soins"	Nombre d'ETP travaillés Réel	
DIRECTION - ADMINISTRATION				100%									
		4,40	4,65	4,65		0,00	243 500,00 €	239 638,01 €	205 783,20 €		33 854,81 €	4,61	
	P	4,40	4,40	4,40		0,00	243 500,00 €	228 794,95 €	194 940,14 €		33 854,81 €	4,36	
	T	0,00	0,25	0,25		0,00	0,00 €	10 843,06 €	10 843,06 €		0,00 €	0,25	
Directeur	P	1,00	0,93	0,93			70 000,00 €	63 387,02 €	63 387,02 €			0,93	
Directeur	T												
Médecin directeur	P												
Médecin directeur	T												
Directeur adjoint, attaché de direction, économiste	P												
Directeur adjoint, attaché de direction, économiste	T												
Agent administratif et personnel de bureau	P	3,40	3,47	3,47			173 500,00 €	165 407,93 €	131 553,12 €		33 854,81 €	3,43	
Agent administratif et personnel de bureau	T		0,25	0,25				10 843,06 €	10 843,06 €			0,25	
Autre personnel de direction ou d'administration	P												
Autre personnel de direction ou d'administration	T												
CUISINE - SERVICES GENERAUX - Diététicien				100%									
		6,00	5,94	5,94		0,00	233 500,00 €	250 414,21 €	250 414,21 €		0,00 €	5,94	
	P	6,00	5,94	5,94		0,00	233 500,00 €	246 215,37 €	246 215,37 €		0,00 €	5,94	
	T	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00 €	4 198,84 €	4 198,84 €		0,00 €	0,00	
Ouvrier professionnel	P												
Ouvrier professionnel	T												
Agent de service général	P	2,00	2,31	2,31			70 500,00 €	104 224,34 €	104 224,34 €			2,31	
Agent de service général	T												
Diététicien	P												
Diététicien	T												
Autre personnel de cuisine - services généraux	P	4,00	3,63	3,63			163 000,00 €	141 991,03 €	141 991,03 €			3,63	
Autre personnel de cuisine - services généraux	T							4 198,84 €	4 198,84 €				
ANIMATION - SERVICE SOCIAL				100%									
		0,00	1,00	1,00		0,00	48 200,00 €	49 564,44 €	49 564,44 €		0,00 €	1,00	
	P	0,00	1,00	1,00		0,00	48 200,00 €	49 564,44 €	49 564,44 €		0,00 €	1,00	
	T	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00	
Animateur social	P		1,00	1,00			48 200,00 €	49 564,44 €	49 564,44 €			1,00	
Animateur social	T												
Autre personnel d'animation - service social	P												
Autre personnel d'animation - service social	T												
ASH - agents de service affectés aux fonctions de blanchissage, nettoyage et service des repas				70%		30%							
		22,70	25,65	17,96	7,69	0,00	992 500,00 €	1 083 155,17 €	772 345,88 €	310 800,71 €	8,58 €	23,96	
	P	22,70	23,20	16,24	6,96	0,00	992 500,00 €	947 827,06 €	677 622,28 €	270 204,78 €	0,00 €	21,92	
	T	0,00	2,45	1,72	0,73	0,00	0,00 €	135 328,11 €	94 723,60 €	40 595,93 €	8,58 €	2,04	
ASH	P	22,70					992 500,00 €						
Adjoint technique	P		23,20	16,24	6,96			947 827,06 €	677 622,28 €	270 204,78 €		21,92	
Adjoint technique	T		2,45	1,72	0,73			135 328,11 €	94 723,60 €	40 595,93 €	8,58 €	2,04	
	P												
AIDES SOIGNANTS, AIDES MEDICO-PEDAGOGIQUES ET ACCOMPAGNANTS EDUCATIFS ET SOCIAUX						30%		70%					
		28,20	30,92		9,28	21,64	1 302 000,00 €	1 343 695,34 €		393 853,14 €	949 842,20 €	29,03	
	P	28,20	26,55		7,97	18,58	1 302 000,00 €	1 150 699,94 €		335 924,79 €	814 775,15 €	24,75	
	T	0,00	4,37		1,31	3,06	0,00 €	192 995,40 €		57 928,35 €	135 067,05 €	4,28	
Aide-soignant non assistant de soins en gérontologie	P	17,20	12,72		3,82	8,90	844 000,00 €	532 702,75 €		155 450,37 €	377 252,38 €	11,60	
Aide-soignant non assistant de soins en gérontologie	T		4,25		1,27	2,98		186 225,51 €		55 902,97 €	130 322,54 €	4,16	
Aide-soignant assistant de soins en gérontologie	P	6,00	5,51		1,65	3,86	275 000,00 €	272 240,18 €		79 187,03 €	193 053,15 €	5,51	
Aide-soignant assistant de soins en gérontologie	T												
A.M.P.	P	5,00	6,52		1,96	4,56	183 000,00 €	277 874,95 €		81 604,28 €	196 270,67 €	6,09	
A.M.P.	T		0,12		0,04	0,08		6 769,89 €		2 025,38 €	4 744,51 €	0,12	
A.E.S.	P		1,80		0,54	1,26		67 882,06 €		19 683,11 €	48 198,95 €	1,55	
A.E.S.	T												
Autre personnel	P												
Autre personnel	T												
PSYCHOLOGUES				100%									
		0,50	0,50		0,50	0,00	26 000,00 €	21 453,37 €		21 453,37 €	0,00 €	0,50	
	P	0,50	0,50		0,50	0,00	26 000,00 €	21 453,37 €		21 453,37 €	0,00 €	0,50	
	T	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00	
Psychologue	P	0,50	0,50		0,50	0,00	26 000,00 €	21 453,37 €		21 453,37 €	0,00 €	0,50	
	P												

Saisie incohérente : rémunération sans ETP correspondant

INFIRMIERS						100%							
			5,00	5,32		5,32	350 000,00 €	340 948,32 €			340 948,32 €	5,32	
	P		5,00	5,32		5,32	350 000,00 €	340 948,32 €			340 948,32 €	5,32	
	T		0,00	0,00		0,00	0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00	
Infirmier coordonnateur	P		1,00	1,00		1,00	70 000,00 €	68 991,98 €			68 991,98 €	1,00	
Infirmier coordonnateur	T												
Infirmier diplômé d'État	P		4,00	4,32		4,32	280 000,00 €	271 956,34 €			271 956,34 €	4,32	
Infirmier diplômé d'État	T												
Infirmier psychiatrique	P												
Infirmier psychiatrique	T												
Autre personnel infirmier	P												
Autre personnel infirmier	T												
AUTRES AUXILIAIRES MEDICAUX						100%							
			0,80	0,42		0,42	42 090,00 €	18 927,04 €			18 927,04 €	0,42	
	P		0,80	0,42		0,42	42 090,00 €	18 927,04 €			18 927,04 €	0,42	
	T		0,00	0,00		0,00	0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00	
Masseur-kinésithérapeute	P												
Masseur-kinésithérapeute	T												
Ergothérapeute	P		0,30				16 000,00 €						
Ergothérapeute	T												
Pédicure-Podologue	P												
Pédicure-Podologue	T												
Psychomotricien, rééducateur en psychomotricité	P		0,50	0,42		0,42	26 090,00 €	18 927,04 €			18 927,04 €	0,42	
Psychomotricien, rééducateur en psychomotricité	T												
Intervenant en activité physique adaptée	P												
Intervenant en activité physique adaptée	T												
Autre personnel paramédical	P												
Autre personnel paramédical	T												
PHARMACIENS - PREPARATEURS EN PHARMACIE						100%							
			0,00	0,00		0,00	0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00	
	P		0,00	0,00		0,00	0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00	
	T		0,00	0,00		0,00	0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00	
Pharmacien	P												
Pharmacien	T												
Préparateur en pharmacie	P												
Préparateur en pharmacie	T												
MEDECIN						100%							
			0,40	0,00		0,00	29 000,00 €	693,81 €			693,81 €	0,00	
	P		0,40	0,00		0,00	29 000,00 €	693,81 €			693,81 €	0,00	
	T		0,00	0,00		0,00	0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00	
Médecin coordonnateur	P		0,40				29 000,00 €	693,81 €			693,81 €		
Médecin coordonnateur	T												
Médecin généraliste	P												
Médecin généraliste	T												
Gériatre	P												
Gériatre	T												
Psychiatre	P												
Psychiatre	T												
Autre médecin	P												
Autre médecin	T												
TOTAL Personnel salarié			68,00	74,40	29,55	17,47	27,38	3 266 790,00 €	3 348 489,71 €	1 278 107,73 €	726 107,22 €	1 344 274,76 €	70,78

(1) Nombre d'ETP et charges inscrits au tableau prévisionnel des emplois rémunérés (TPER) annexé au cadre EPRD de l'année N

Envoyé en préfecture le 29/04/2025
Reçu en préfecture le 29/04/2025
Publié le 30/04/2025
ID : 081-268101151-20250411-DL250411017-BF



Saisie incohérente : rémunération sans ETP correspondant

INFIRMIERS						100%					
			0,00	0,00			0,00	0,00 €	0,00 €		0,00 €
Infirmier coordonnateur	P										
Infirmier coordonnateur	T										
Infirmier diplômé d'État	P										
Infirmier diplômé d'État	T										
Infirmier psychiatrique	P										
Infirmier psychiatrique	T										
Autre personnel infirmier	P										
Autre personnel infirmier	T										
AUTRES AUXILIAIRES MEDICAUX						100%					
			0,00	0,00			0,00	0,00 €	0,00 €		0,00 €
Masseur-kinésithérapeute	P										
Masseur-kinésithérapeute	T										
Ergothérapeute	P										
Ergothérapeute	T										
Pédicure-Podologue	P										
Pédicure-Podologue	T										
Psychomotricien, rééducateur en psychomotricité	P										
Psychomotricien, rééducateur en psychomotricité	T										
Intervenant en activité physique adaptée	P										
Intervenant en activité physique adaptée	T										
Autre personnel paramédical	P										
Autre personnel paramédical	T										
PHARMACIENS - PREPARATEURS EN PHARMACIE						100%					
			0,00	0,00			0,00	0,00 €	0,00 €		0,00 €
Pharmacien	P										
Pharmacien	T										
Préparateur en pharmacie	P										
Préparateur en pharmacie	T										
MEDECIN						100%					
			0,00	0,00			0,00	0,00 €	0,00 €		0,00 €
Médecin coordonnateur	P										
Médecin coordonnateur	T										
Médecin généraliste	P										
Médecin généraliste	T										
Gériatre	P										
Gériatre	T										
Psychiatre	P										
Psychiatre	T										
Autre médecin	P										
Autre médecin	T										
TOTAL Personnel extérieur			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

(1) Nombre d'ETP et charges inscrits au tableau prévisionnel des emplois rémunérés (TPER) annexé au cadre EPRD de l'année N

Envoyé en préfecture le 29/04/2025
Reçu en préfecture le 29/04/2025
Publié le 30/04/2025
ID : 081-268101151-20250411-DL250411017-BF



Raison sociale : RESIDENCE RETRAITE CHEZ NOUS - PRINCIPAL

FINESSE ET : 810003640

Charges de l'employeur sur rémunérations au titre de l'année N (Personnel figurant au tableau des effectifs)
(document commun aux annexes 9H à 9J)

Comptes / intitulés (*)	Assiette	Taux	Montant
63 Impôts, taxes et versements assimilés	0,00 €	0,00%	0,00 €
631 Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (administration des impôts)	0,00 €	0,00%	0,00 €
6311 Taxe sur les salaires	0,00 €	0,00%	0,00 €
Taux normal	0,00 €	0,00%	0,00 €
1er taux majoré	0,00 €	0,00%	0,00 €
2ème taux majoré	0,00 €	0,00%	0,00 €
3ème taux majoré	0,00 €	0,00%	0,00 €
6312 Taxe d'apprentissage	0,00 €	0,00%	0,00 €
6318 Autres impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	0,00 €	0,00%	0,00 €
633 Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)	0,00 €	0,00%	0,00 €
6331 Versement transport	0,00 €	0,00%	0,00 €
6332 Allocation logement	0,00 €	0,00%	0,00 €
6333 Participation des employeurs à la formation professionnelle continue	0,00 €	0,00%	0,00 €
6338 Autres impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	0,00 €	0,00%	0,00 €
645 Charges de sécurité sociale et de prévoyance	1 456 894,83 €	12,90%	971 261,34 €
6451 Personnel non médical	0,00 €	0,00%	971 261,34 €
64511 Cotisations à l'URSSAF	0,00 €	0,00%	446 409,17 €
Sur totalité des salaires	0,00 €	0,00%	0,00 €
Sur salaires plafonnés (tranche A)	2 078 381,82 €	21,48%	446 409,17 €
URSSAF prévoyance	0,00 €	0,00%	0,00 €
64512 Cotisations aux mutuelles	0,00 €	0,00%	0,00 €
64513 Cotisations aux caisses de retraite	1 041 455,01 €	4,38%	45 571,16 €
64514 Cotisations à l'ASSEDIC	869 544,88 €	4,05%	35 155,16 €
64515 Cotisations à la CNRACL (établissements publics)	1 224 172,91 €	32,15%	39 557,16 €
64518 Cotisations aux autres organismes sociaux (à préciser)	2 070 919,55 €	2,43%	50 232,22 €
6452 Personnel médical	0,00 €	0,00%	0,00 €
64521 Cotisations à l'URSSAF	0,00 €	0,00%	0,00 €
Sur totalité des salaires	0,00 €	0,00%	0,00 €
Sur salaires plafonnés (tranche A)	0,00 €	0,00%	0,00 €

Envoyé en préfecture le 29/04/2025

Reçu en préfecture le 29/04/2025

Publié le 30/04/2025

ID : 081-268101151-20250411-DL250411017-BF

